

RAPPORT ANNUEL

du SEROC, Syndicat mixte de traitement Et de valorisation
des déchets ménagers de la Région Ouest Calvados

2018



*Rapport sur le prix et la qualité du service
public de prévention et de gestion des
déchets ménagers et assimilés*



ÉDITO

La labellisation « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » fait du SEROC un syndicat légitime pour développer l'économie circulaire sur le territoire. Pour viser cet objectif, il appartient à tous les acteurs du territoire de se mobiliser.



A l'heure actuelle, nous sommes dans une économie linéaire : j'achète, je consomme, je jette, avec pour conséquence la hausse de la production de déchets. Ainsi, si l'année 2017 a été marquée par un recul de la qualité du tri sélectif, l'année 2018 est elle marquée par un recul de la quantité du tri sélectif et les résultats continuent encore à se dégrader quant à la qualité du tri. De 2017 à 2018, la quantité de tri sélectif collectée diminue de 1.1%. Les refus de tri ont continué de progresser de 3.2%. On observe également une baisse significative du verre collecté de 3% et une augmentation des ordures ménagères de 1.2%. Les courbes vont donc dans le sens inverse de ce que l'on pourrait attendre d'un territoire exemplaire comme le SEROC.

Il est désormais urgent d'inverser la tendance. L'enjeu : mieux trier à la maison et en déchèterie, composter, réparer, éviter de gaspiller, acheter des produits non suremballés ou en vrac. Chaque geste compte pour développer une économie locale plus vertueuse et moins génératrice de déchets. Tel doit être notre ambition : grâce aux efforts de tous, élus, adhérents, habitants, entreprises, rien n'est perdu, tout est réutilisé et transformé. Seule une mobilisation collective permettra d'obtenir des résultats encourageants et de maintenir nos soutiens financiers (Contrat d'Objectifs ADEME et CITEO). Preuve en est, en 2018, pour la première fois dans l'histoire du SEROC et grâce à la mobilisation de tous dans le cadre de l'opération « Zéro erreur dans la benne tout-venant », les tonnages de tout-venant ont diminué de 12%.

Dans ce contexte, et depuis le 25 mai 2018, le SEROC est engagé aux côtés de l'ADEME dans un Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire. Le plan d'actions élaboré avec les partenaires du SEROC vise à réduire notre production de déchets à la source, à réduire le tonnage de déchets enfouis et à recycler davantage ceux que nous produisons tout en maîtrisant les coûts de transport et de traitement. Ainsi, pour pallier à la fermeture du centre d'enfouissement d'Esquay sur Seulles, la deuxième unité de transfert du SEROC a ouvert ses portes à Bayeux le 2 juillet 2018.

Trier mieux et plus, réduire et recycler plus, le tout en développant l'économie circulaire : tels doivent être les maîtres mots du SEROC, de ses adhérents et de ses partenaires. Osons être acteurs de ce cercle vertueux de l'économie circulaire pour que nos déchets soient réduits et deviennent des ressources.

Christine SALMON,
Présidente du SEROC



SOMMAIRE

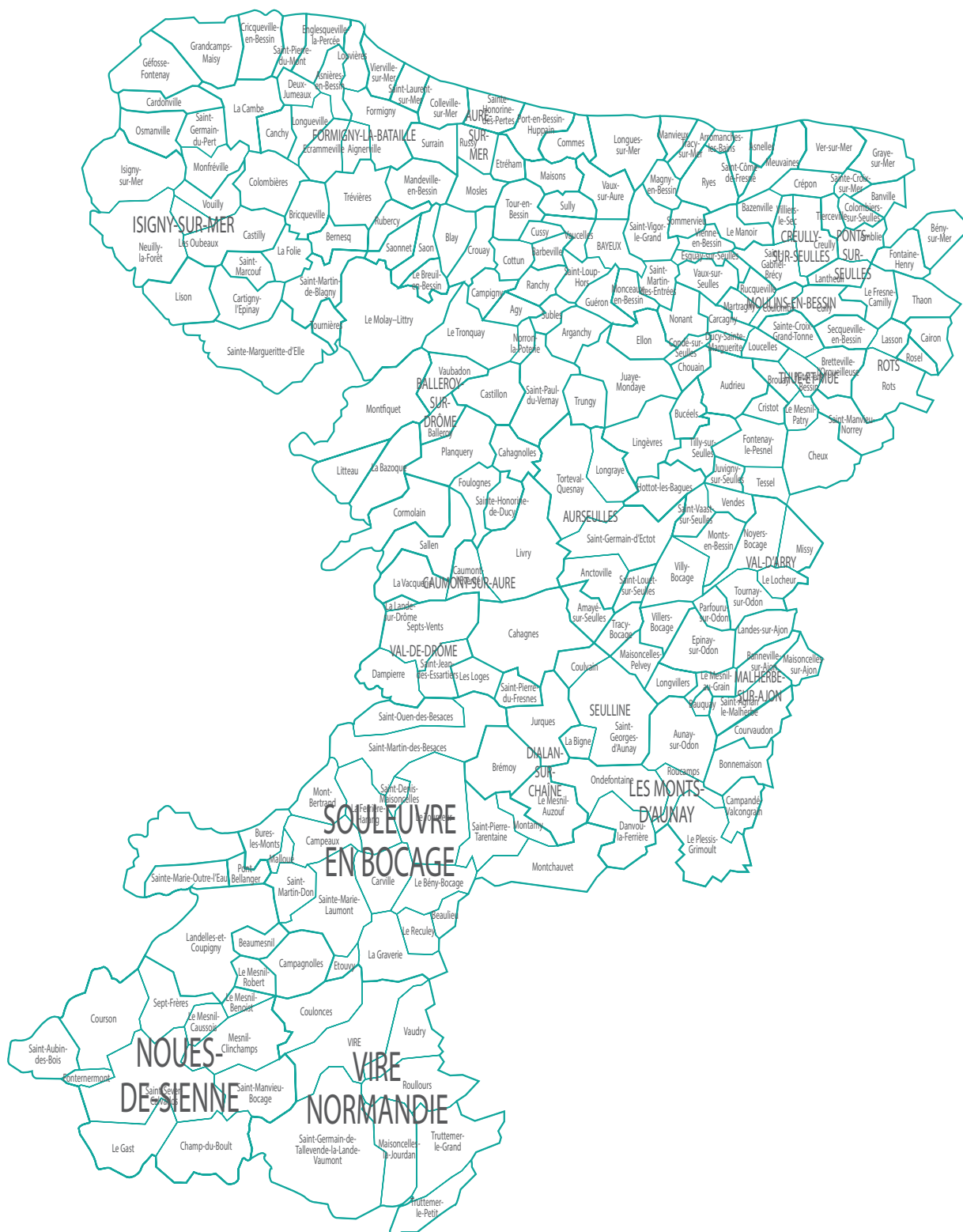
PRÉSENTATION DU SEROC	p 4
OBJECTIFS DU CODEC ET DU PLPDMA	p 10
ANIMATION TERRITORIALE	p 14
TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET, ZÉRO GASPILLAGE	p 18
TRI SÉLECTIF	p 24
COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET COLLECTIF	p 28
DÉCHETS ULTIMES	p 32
COMPOSTAGE INDUSTRIEL	p 36
DÉCHÈTERIES	p 38
TRANSPORT ET UNITÉS DE TRANSFERT	p 44
INDICATEURS FINANCIERS	p 48
PROJETS	p 54

LE TERRITOIRE DU SEROC

Six adhérents depuis le 1er juillet 2017 : quatre communautés de communes et trois syndicats de collecte :

- Collectéa,
- l'Intercom de la Vire au Noireau,
- Pré-Bocage Intercom,
- Bayeux Intercom,
- la Communauté de communes Seules, Terre et Mer,
- le SIDOM de Creully.

Au 1er janvier 2018, le SEROC intervient sur 168 communes pour une population de 150 626 habitants (source INSEE 2015). Il traite aussi les déchets ménagers des communes de Courseulles-sur-Mer et Reviars pour le compte de la Communauté de communes Cœur de Nacre jusqu'au 31 décembre 2018.



Ses missions

La réduction des déchets ménagers et assimilés

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

Le SEROC, lauréat de l'appel à projet « territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » en 2014 poursuit les actions en faveur de la réduction et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés. En 2018, pour s'inscrire dans les objectifs de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte mais aussi dans les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGG), le SEROC a signé un Contrat d'Objectifs Déchets Économie Circulaire pour la période avril 2018 - avril 2021 avec l'ADEME.

Le tri et la valorisation

...des déchets recyclables

Les emballages recyclables collectés dans les sacs, bacs ou colonnes de tri sont dirigés vers des prestataires de tri (GDE, SPHÈRE) pour être triés par matière, conditionnés en balle et dirigés vers des usines de transformation et de valorisation.

...des déchets verts

Compostage industriel : les tontes et branchages sont dirigés vers les plateformes de compostage situées à Ryes, Formigny et Vire. Les déchets verts sont transformés en compost criblé et non criblé selon leur utilisation finale.

Compostage individuel : la distribution de composteurs individuels permet aux habitants de transformer leurs épluchures de cuisine et de jardin

en un compost de qualité et de réduire le volume des déchets ménagers enfouis.

Le traitement des ordures ménagères résiduelles

Le contenu des bacs ou sacs d'ordures ménagères collectés à domicile est dirigé vers des centres d'enfouissements techniques ou vers l'incinérateur en fonction du territoire.

La gestion des déchets de déchèteries

Le SEROC gère 11 déchèteries qui acceptent les déchets qui en raison de leur nature, volume ou toxicité, ne peuvent être ramassés par le service de collecte. Ces déchets (encombrants, gravats, déchets dangereux des ménages, déchets verts, amiante...) sont dirigés vers des unités de valorisation (ferraille, carton, déchets verts, déchets électriques et électroniques, déchets ménagers spéciaux) ou des centres d'enfouissement techniques (encombrants, gravats).

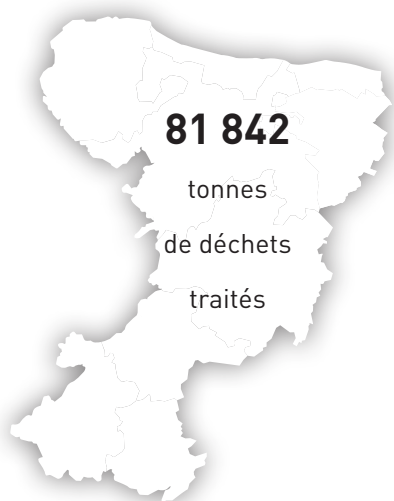
Le suivi des anciennes décharges

Le SEROC assure la surveillance et l'entretien de 3 anciennes décharges situées à St Vigor-le-Grand, à Juaye-Mondaye et à St Germain-du-Pert.

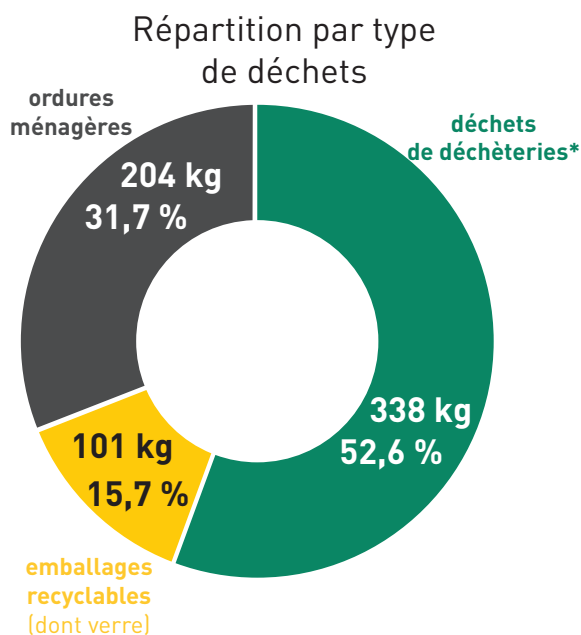
La communication sur ces thématiques

La mission du service animation territoriale est d'informer, sensibiliser et convaincre les différents publics afin de promouvoir les gestes indispensables à la valorisation et à la réduction des déchets.

Chiffres clés 2018



643 kg
de déchets par habitant
par an



* déchèteries SEROC

SES REPRÉSENTANTS ÉLUS ET SES AGENTS

La compétence de gestion des déchets ménagers appartenait aux communes, qui la transféraient le plus souvent à un EPCI à fiscalité propre (communauté de communes ou d'agglomération) ou à un syndicat de collecte et/ou de traitement.

Avec la publication de la loi NOTRe, au 1er janvier 2017, cette compétence est devenue obligatoire pour toutes les communautés de communes et pour toutes les communautés d'agglomération. Ainsi l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit :

« La communauté de communes exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences relevant de chacun des groupes suivants : Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ».

La délégation de la compétence traitement des déchets ménagers au SEROC

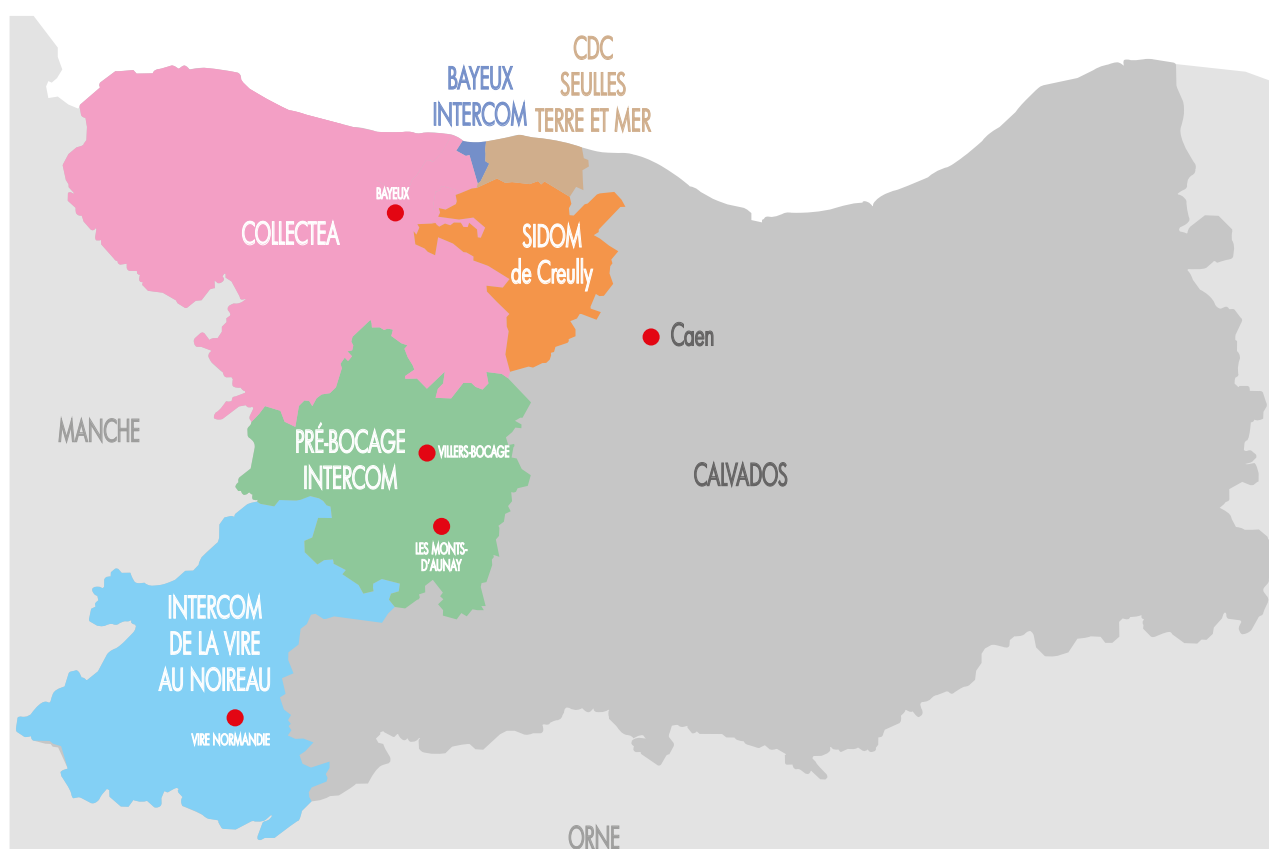
La gestion des déchets a donc été modifiée. Les nouvelles communautés de communes ont, pour celles qui ont choisi de conserver la compétence collecte des déchets (Communauté de communes Seulles, Terre et Mer pour l'ex Bessin Seulles et Mer, Pré-Bocage Intercom, Bayeux Intercom pour les communes d'Arromanches-Les-Bains et St-Côme-de-Fresné), transféré la compétence traitement au SEROC.

D'autres, comme Isigny Omaha Intercom, ont choisi de transférer la compétence collecte et traitement à un syndicat de collecte (Collectéa et le SIDOM de

Creully) qui lui-même a transféré la compétence traitement au SEROC. Pour l'Intercom de la Vire au Noireau deux principes ont été retenus :

- 1) concernant l'ancien périmètre de la communauté de communes Vire Normandie, Souleuvre-en-Bocage et l'Intercom Severine, l'intercommunalité a gardé la compétence collecte et transféré la compétence traitement au SEROC,
- 2) concernant le périmètre de Condé-sur-Noireau, les compétences collecte et traitement ont été transférées au SIRTOM de Flers Condé.

Ces évolutions ont conduit à la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance du SEROC le 28 Février 2017.



La composition du comité syndical

Etant un syndicat mixte, le SEROC est administré par un comité syndical constitué de 2 membres jusqu'à 3 500 habitants par adhérent et 1 délégué supplémentaire par tranche complète de 3 500 habitants plafonné à 11 membres. Le comité syndical est ainsi composé de 41 délégués répartis comme suit :

ADHÉRENTS	2 DÉLÉGUÉS JUSQU'À 3 500 HABITANTS	1 DÉLÉGUÉ SUPPLÉMENTAIRE PAR TRANCHE COMPLÈTE DE 3 500 HABITANTS	TOTAL (MONTANT PLAFONNÉ À 11)	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
SIDOM DE CREULLY	2	5	7	FRANÇOIS BAUDOIN JEAN-PIERRE DANIEL MARC FONTAINE EDMOND GILOT JEAN-LOUIS LE CANN HERVÉ RICHARD DOMINIQUE ROUZIC	CHRISTIAN GADOIS CLAUDE YVER LIONEL HENRIO FRANCIS JULIEN PIERRE-JEAN MADEC HUBERT THOMAS FRANÇOIS TOUYON
COLLECTEA	2	16	11	PIERRE ANGER JEAN-PIERRE CHEVALIER PATRICK DE FRILEUZE MICHEL FAUVEL MICHEL GRANGER HENRI GUEDON LOÏC JAMIN MICHÈLE MOUCHEL FERNAND PORET FRÉDÉRIC RENAUD YVES VARIN	ALAIN BERTAUX ALBERT COURCHANT MICHEL GUESNET PIERRE-YVES LE BERRE OLIVIER MADELAINE CHRISTIAN MARIE JEAN-PAUL MONTAGNE JEAN OBLIN CÉDRIC POISSON SIMONE RENOUF CHRISTIAN VIEL
CDC SEULLES TERRE ET MER	2	0	2	YVES DE JOYBERT CHRYSTÈLE POUCHIN	FRANÇOIS LECOUTURIER PASCAL THIBERGE
CDC BAYEUX INTERCOM	2	0	2	BERNARD KERMOAL MARIE-CLAUDE SIMONET	MÉLANIE LEPOULTIER ARNAUD TANQUEREL
CDC PRE-BOCAGE INTERCOM	2	6	8	YVES CHEDEVILLE MICHEL GENNEVIEVE CHRISTIAN HAURET MARC HEBERT NORBERT LESAGE CHRISTINE SALMON JEAN-PIERRE-SAVEY CHRISTIAN VENGEONS	RENÉ DESMARES CHRISTIAN GABRIEL STÉPHANIE LEBERRU- RIER GILLES LECONTE PIERRE LEFEVRE AGNÈS LENEVEU- LE RUDULIER PIERRE SALLIOT MICHEL TOUDIC
CDC INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	2	9	11	MARC ANDREU-SABATER ROLAND BERAS ALAIN DECLOMESNIL JEAN ELISABETH SAMUEL ENGUEHARD GÉRARD FEUILLET JEAN-LUC HERBERT JEAN-CLAUDE LAVOLE GÉRARD MARY JEAN-PIERRE MOINEAUX PHILIPPE PORET	ANNIE BIHEL ALINE BLANDEAU NICOLE DESMOTTES FRANCIS HERMON RÉMY LABROUSSE JEAN-MARC LAFOSSE ALAIN LE GRAET DANIEL LEHUBY CATHERINE MENARD BÉRANGÈRE THOMAS GUY VELANY
TOTAL			41		

PRÉSENTATION DU SEROC

La composition du bureau syndical

Comme pour le comité syndical, le bureau syndical est composé d'1 membre par adhérent et d'1 membre supplémentaire par tranche complète de 10 000 habitants. Le nombre de délégués est plafonné à 3. Le bureau syndical est composé de 15 délégués répartis comme suit :

ADHÉRENTS	1 MEMBRE PAR EPCI	PAR TRANCHE COMPLÈTE DE 10 000 HBTS	TOTAL (PLAFONNÉ À 4)	MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL
SIDOM DE CREULLY	1	2	3	FRANÇOIS BAUDOIN MARC FONTAINE HERVÉ RICHARD
COLLECTÉA	1	6	4	JEAN-PIERRE CHEVALIER MICHÈLE MOUCHEL FERNAND PORET FRÉDÉRIC RENAUD
CDC SEULLES TERRE ET MER	1	0	1	YVES DE JOYBERT
CDC BAYEUX INTERCOM	1	0	1	BERNARD KERMOAL
CDC PRE-BOCAGE INTERCOM	1	2	3	NORBERT LESAGE CHRISTINE SALMON CHRISTIAN VENGEONS
CDC INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	1	3	4	ROLAND BERAS ALAIN DECLOMESNIL GÉRARD MARY PHILIPPE PORET
TOTAL			16	

Ces délégués ont élu une Présidente et 6 Vices-Présidents qui sont les suivants :



La Présidente
Christine SALMON

Les vice-présidents



Michèle MOUCHEL
1ère Vice-Présidente
pour le nord du
territoire du syndicat,
chargée des
affaires générales
et de l'animation
territoriale



Alain DECLOMESNIL
2ème Vice-
Président pour le
sud du territoire du
syndicat, chargé des
Ordures Ménagères
Résiduelles (OMR) et
du tri sélectif



Christian
VENGEONS
3ème Vice-
Président pour le
centre du territoire
du syndicat, chargé
du budget et du
personnel



Yves De JOYBERT
4ème Vice-Président
pour le nord
du territoire du
syndicat, chargé des
grands projets (suivi
des constructions)



Roland BERAS
5ème Vice-Président
pour le sud du
territoire du syndicat,
chargé du transfert,
du transport et
du compostage
industriel



Jean-Pierre
CHEVALIER
6ème Vice-Président
pour le nord
du territoire du
syndicat, chargé des
déchèteries

Ses agents

Fin 2018, le SEROC comptait 45 agents répartis dans 4 services :

Le service administratif et financier : en charge de la gestion des ressources humaines, de la gestion des marchés publics, de la gestion financière, de l'accueil, du secrétariat et de l'entretien du siège administratif.

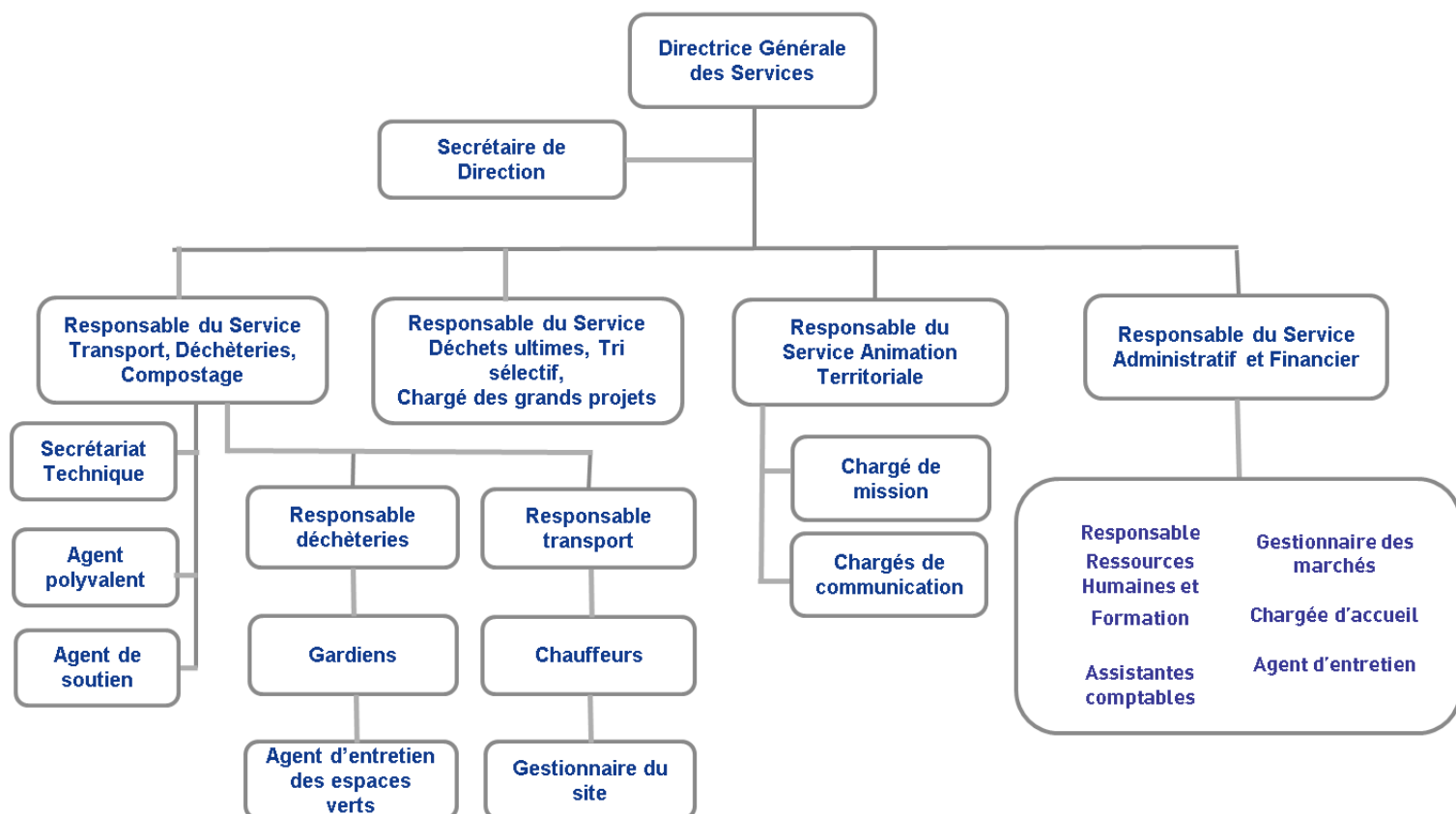
Le service déchets ultimes, tri sélectif, grands projets : en charge du suivi des tonnages ainsi que des soutiens apportés par les éco-organismes. Il est également chargé de l'élaboration et du suivi des travaux de la construction des équipements structurels du syndicat. Il garantit par ailleurs la surveillance des anciennes décharges. Ce service

était en charge de la gestion des quais de transfert jusqu'en octobre 2018.

Le service déchèteries, transport et compostage industriel : en charge de la gestion des déchèteries, de l'organisation du transport, du traitement des déchets verts, de l'entretien des sites. Ce service a récupéré la gestion des unités de transfert en novembre 2018.

Le service animation territoriale : en charge des animations de sensibilisation au tri et à la prévention des déchets, de la communication externe sur l'ensemble du territoire, de la mise en œuvre du compostage et de la mise en œuvre du territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage. L'animation territoriale encadre les missions des ambassadeurs de tri.

Organigramme



QUATRE OBJECTIFS À ATTEINDRE !

L'année 2018 a été marquée par la signature du Contrat d'Objectifs Déchets Économie Circulaire (CODEC) avec l'ADEME et par la réduction significative du tonnage annuel du tout-venant.

Le CODEC est un contrat de performance qui s'inscrit dans le cadre de la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte. Il a été signé entre le SEROC et l'ADEME pour une durée de 40 mois à compter du 25 mai 2018.

Il repose sur trois objectifs principaux* :

- Augmenter de 12 % le taux de valorisation des déchets non dangereux et non inertes entre 2016 et 2020.
- Réduire de 30% les déchets enfouis entre 2010 et 2020.
- Mettre en place cinq démarches d'économie circulaire pilotées par les entreprises du territoire entre 2016 et 2020.

Un quatrième objectif, qui s'inscrit plutôt dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (programme réglementaire) vient compléter le tableau des objectifs du CODEC. Il s'agit de réduire de 10% les déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020.

Objectif 1 : Augmenter de 12 % le taux de valorisation des déchets non dangereux et non inertes en 2020 sur la base de 2016

Le SEROC s'est engagé à augmenter de 12 % le taux de valorisation globale des déchets non dangereux et non inertes pour le porter à 58,5 % d'ici 2020 avec pour année de référence l'année 2016.

Les indicateurs de valorisation ont été arrêtés en commun accord entre le SEROC et l'ADEME. Ils sont composés de :

- La valorisation matière : le recyclage et le réemploi.
- La valorisation organique : l'apport des déchets verts sur les plateformes destinées à transformer les déchets verts en compost ainsi que le compostage individuel et collectif des déchets organiques des ménages.
- La valorisation énergétique : seule la transformation du bois en énergie est prise en compte pour cet indicateur. La valorisation issue

de l'incinération des ordures ménagères n'est pas comptabilisée, à la demande de l'ADEME.

En 2018, le taux de valorisation a baissé de 1,5 % par rapport à 2017. Cette baisse est due essentiellement à la baisse de la valorisation organique. En effet, les apports de déchets verts en déchèteries ont diminué de 9 % soit 2 263 tonnes en moins. Cette baisse est liée aux conditions météorologiques de l'année 2018. Outre la diminution de la valorisation organique, on constate par ailleurs une hausse de la valorisation matière et de la valorisation énergétique.

En 2018, le taux de valorisation matière augmente légèrement par rapport à 2017. On peut signaler :

- D'une part, le succès de l'opération « Zéro Erreur dans la benne tout-venant », qui a permis une augmentation de 7 % du tonnage de la benne carton par rapport à 2017 et de 10,5 % du tonnage de la benne ferraille par rapport à 2017.
- D'autre part, l'augmentation de 18,5 % par rapport à 2017 du tonnage des bennes papiers installées dans les déchèteries depuis 2017.

La valorisation matière, organique et énergétique (bois uniquement)
des déchets non dangereux, non inertes

	2010	2016	2017	2018	ÉVOLUTION 2017/2018	ÉVOLUTION 2010/2018
TOTAL DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES	83 050	90 730	93 473	90 381	- 3,3 %	8,8 %
DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES VALORISÉS	38 521	47 416	50 136	47 703	- 4,9 %	23,8 %
TAUX DE VALORISATION DES DÉCHETS NON DANGEREUX NON INERTES	46,4 %	52,3 %	53,6 %	52,8 %	- 1,6 %	13,8 %

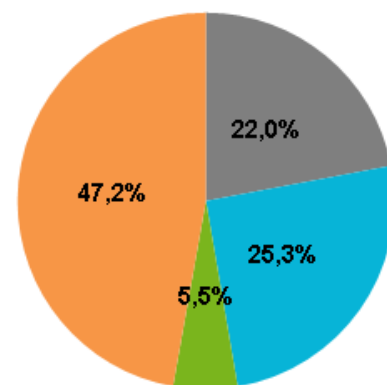
* Ces indicateurs tiennent compte des performances du territoire du SEROC (déchèteries du réseau SEROC et déchèteries hors SEROC). Les apports en déchèterie des usagers des communes de Courseulles et Revières ont été retirés.

En 2018, 4 949 tonnes de bois provenant des déchèteries SEROC et hors SEROC ont été valorisées, contre 4 513 tonnes en 2017, ce qui conduit à une augmentation de près de 1 % du taux de valorisation énergétique. Cette augmentation est en partie due à l'opération « Zéro Erreur dans la benne tout-venant ».

La baisse du taux de valorisation globale des déchets non dangereux et non inertes ne contribue pas à l'atteinte du premier objectif du CODEC qui vise à augmenter de 12 % le taux de valorisation par rapport à 2016. Il faut donc intensifier les efforts notamment avec la mise en place de nouvelles filières de tri en déchèterie comme le plâtre ou le développement de la filière Eco-mobilier.

Répartition de la valorisation matière, organique et énergétique (bois uniquement)

	2010	2016	2017	2018
VALORISATION MATIÈRE	21,2 %	21,6 %	21,7 %	22,0 %
VALORISATION ORGANIQUE	21,4 %	26,0 %	27,2 %	25,3 %
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	3,8 %	4,7 %	4,8 %	5,5 %
NON VALORISÉ	53,6 %	47,7 %	46,3 %	47,2 %



Objectif 2 : réduire de 30 % l'enfouissement des déchets non dangereux, non inertes

Jusqu'en juillet 2018, le SEROC enfouissait ses déchets dans des centres d'enfouissement techniques. Cinq catégories de déchets étaient concernées : les ordures ménagères résiduelles, les refus de tri, le tout-venant des déchèteries et en porte à porte, les gravats et l'amiante. Conformément à la loi de transition énergétique, les gravats et l'amiante ne sont pas pris en compte dans le calcul des déchets enfouis.

La réduction de l'enfouissement hors déchets dangereux

	2010	2016	2017	2018	ÉVOLUTION 2017/2018	ÉVOLUTION 2010/2018
REFUS DE TRI	1 240	1 667	1 783	1 840	3,2 %	48,4 %
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	35 885	30 830	31 258	25 304 *	- 19,0 %	- 29,5 %
TOUT-VENANT SEROC	4 911	7 138	6 923	6 100	- 11,9 %	24,2 %
TOUT-VENANT HORS SEROC	2 314	3 219	3 319	3 110	- 6,3 %	34,4 %
TOUT-VENANT PORTE À PORTE	178	96	53	41	- 22,1 %	- 76,7 %
TOTAL TONNAGES	44 528	43 314	43 337	36 394	- 16,0 %	- 18,3 %

* Sur 31 628,9 tonnes d'ordures ménagères produites en 2018, 25 303,9 tonnes ont été enfouies et les 20 % restant ont été acheminés à l'usine d'incinération de Colombelles.

En 2018, l'ensemble des déchets enfouis (Refus de tri, Ordures ménagères résiduelles enfouies, Tout-Venant sans les apports des communes de Courseulles et Reviers, Tout-Venant hors SEROC, Tout-Venant porte à porte) ont diminué de 18 % par rapport à 2010 et de 16 % par rapport à 2017.

Plusieurs opérations ont contribué à réduire le tonnage des déchets enfouis :

- L'opération « Zéro Erreur dans la benne tout-venant » qui a abouti à une baisse historique, car

le tonnage a diminué de 12 % par rapport à 2017 pour les déchèteries qui dépendent directement du SEROC et de 10 % si on prend en compte l'ensemble des déchèteries du territoire. C'est autant de déchets qui ne sont pas enfouis.

- Depuis juillet 2018, 20 % des ordures ménagères sont détournées des centres d'enfouissement vers l'usine d'incinération de Colombelles qui valorise ces déchets en énergie (chauffage urbain et production d'électricité).

Pour poursuivre cette baisse et atteindre l'objectif de réduction de 30 % de déchets enfouis en 2020, il est nécessaire de continuer sur cette lancée en intensifiant les actions déjà entreprises.

Notamment : le déploiement des ambassadeurs du tri sur tout le territoire, les suivis de collecte, la sensibilisation du grand public, la promotion du compostage, les caractérisations des bennes tout-venant, la présence d'un ambassadeur tout-venant, et pour finir, la mise en place de nouvelles filières de recyclage.

Objectif 3 : développer 5 opérations d'économie circulaire pilotées par les entreprises du territoire

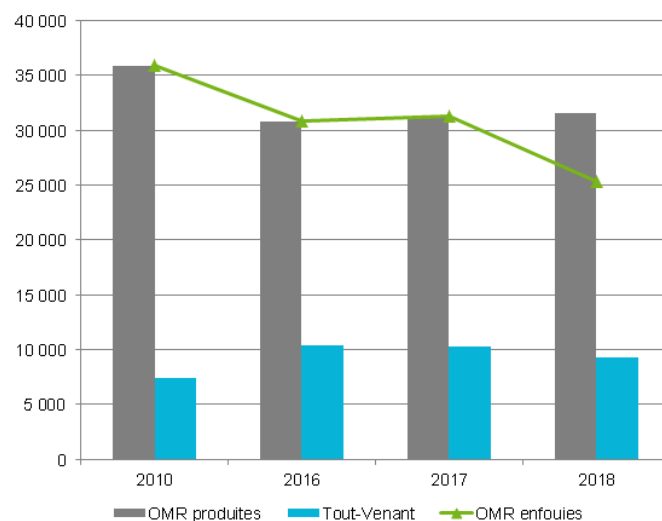
L'économie circulaire s'adresse non seulement aux consommateurs mais aussi aux entreprises génératrices de flux de déchets. Plusieurs raisons peuvent amener les entreprises à s'intéresser à l'économie circulaire, principalement l'amélioration de leur compétitivité grâce à l'optimisation de leurs ressources ou à la valorisation de leurs déchets.

Le SEROC n'a pas la compétence développement économique ce qui ne lui permet pas de porter directement des projets à destination des entreprises. Pour développer la mise en œuvre de l'économie circulaire auprès des entreprises, le SEROC joue un rôle de facilitateur, de relai des projets proposés par les chambres consulaires (la CCI, la CMA) et l'ADEME auprès des services développement économique des intercommunalités pour mettre en place des projets liés à l'économie circulaire.

Les objectifs sont :

- développer les synergies industrielles (organisation des entreprises en réseau pour mutualiser des outils, optimiser la logistique, la gestion des déchets, partager des compétences et savoir-faire),
- optimiser la consommation des matières

Baisse des tonnages enfouis



premières en lien avec les appels à projets lancés par la CCI et l'ADEME,

- développer l'économie de la fonctionnalité (développer des services pour privilégier l'usage à la possession du bien),
- favoriser l'approvisionnement durable.

En 2016, une entreprise du territoire s'est engagée dans l'appel à projet « Matières Premières et compétitivité » de la CCI. En 2017, une nouvelle entreprise s'est engagée dans le même appel à projet. En 2018, aucune entreprise du territoire n'y a répondu.

En 2018, deux entreprises de Bayeux, DBN spécialisée dans l'usinage de pièces mécaniques et 2LG-PROD spécialisée dans la conception et la réalisation des équipements industriels se sont engagées dans l'appel à projet "TPE-PME gagnantes sur tous les coûts" de l'ADEME : diagnostic et mise en place d'un plan d'action axé sur le volet énergétique, notamment sur la réduction de la consommation électrique.

Cet appel à projet est un accompagnement proposé par l'ADEME afin d'identifier et de mettre en œuvre des actions permettant aux entreprises de faire des économies d'énergie, d'eau et de mieux gérer leurs déchets.

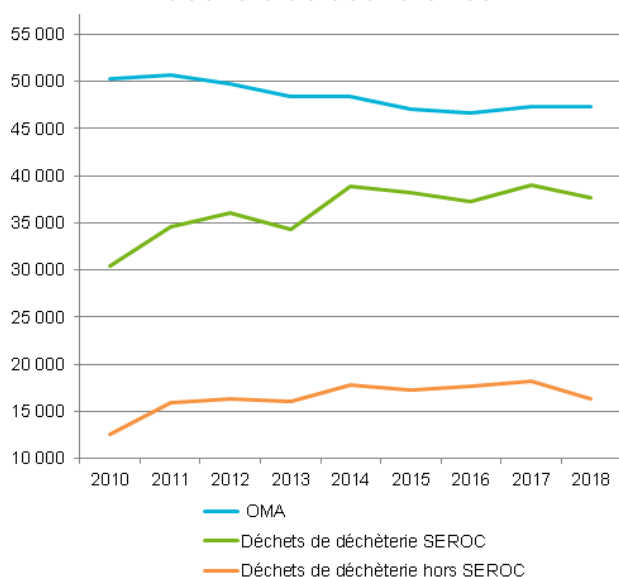
Objectif du PLPDMA : Réduire de 10 % les déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020

Les déchets ménagers et assimilés regroupent à la fois les ordures ménagères et assimilés (ordures ménagères résiduelles et tri sélectif) et les déchets de déchèteries. Si les objectifs du Grenelle de l'Environnement ont conduit le

La production de déchets ménagers et assimilés

	2010	2016	2017	2018	ÉVOLUTION 2017/2018	ÉVOLUTION 2010/2018
ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉS	50 269	46 708	47 261	47 320	0,1 %	- 5,9 %
DÉCHETS DE DÉCHÈTERIE SEROC	30 459	37 234	38 991	37 705	- 3,3 %	23,8 %
DÉCHETS DE DÉCHÈTERIE HORS SEROC	12 583	17 625	18 154	16 289	- 10,3 %	29,5 %
DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS	93 311	101 566	104 406	101 315	- 3,0 %	8,6 %

Comparaison de l'évolution des OMA et des déchets de déchèteries



SEROC à travailler essentiellement sur les ordures ménagères et assimilés, la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte conduit à travailler sur la réduction des déchets de déchèteries dont les trois principaux gisements pour le SEROC sont les déchets verts, les gravats et le tout-venant.

Les déchets ménagers et assimilés ont augmentés de 8,5 % entre 2010 et 2018. On est loin de l'objectif fixé dans le cadre du PLPDMA.

Toutefois, en 2018 les déchets ménagers et assimilés ont baissé de 3 % par rapport à 2017.

Cette baisse des déchets ménagers et assimilés (DMA) s'explique entre autres :

- par la baisse des déchets de déchèterie (déchets verts, D3E, mobilier)
- par la baisse de la collecte du tri sélectif et du verre
- par la baisse des tonnages réemploi

A noter que la baisse du tri sélectif et du verre s'accompagne d'une hausse des ordures ménagères résiduelles ce qui conduit donc à l'augmentation globale des ordures ménagères et assimilées (OMA).

Des actions comme la promotion du réemploi, la réparation, la réduction des déchets verts apportés en déchèterie doivent se poursuivre.

La production de DMA par habitant

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
DMA (KG/HAB)	627	679	685	651	688	661	665	683	663
OMA (KG/HAB)	338	340	334	319	317	303	301	304	305
DÉCHETS DE DÉCHÈTERIES (KG/HAB)	289	339	351	332	370	358	364	379	359
DMA (ÉVOLUTION KG/HAB) PAR RAPPORT À 2010	—	52	58	24	61	34	38	56	36
DMA (ÉVOLUTION %/HAB) PAR RAPPORT À 2010	—	8,3 %	9,3 %	3,8 %	9,7 %	5,4 %	6,0 %	8,9 %	5,8 %

- 3 %

de déchets ménagers et assimilés en 2018, par rapport à 2017

L'ANIMATION TERRITORIALE, AU SERVICE DES ADHÉRENTS

Le service animation territoriale assure plusieurs missions avec les adhérents dans l'objectif d'améliorer la qualité et la quantité du tri sélectif pour valoriser davantage de déchets et réduire les tonnages enfouis. Ce service intervient également pour :

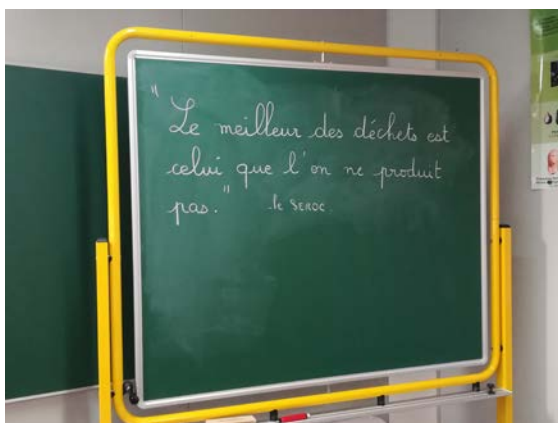
- Créer des outils de communication (carte des territoires, affiches, dépliants, mémo-tri...)
- Relayer l'information à travers divers canaux de communication (presse, site internet, spot radio, bulletin d'information...)
- Encourager les publics au tri des déchets (animations scolaires, éco-événements, formation adultes)
- Mener des actions de terrain (porte-à-porte, suivi de collecte, caractérisations)
- Piloter le projet « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » (contrat avec l'ADEME, actions avec les partenaires)

Chaque jour, les agents sont à l'écoute des demandes et répondent aux besoins du territoire.

Sensibiliser les plus jeunes (du primaire au lycée) à travers des animations ludiques et pédagogiques

Les thèmes des animations :

- les consignes de tri (animation obligatoire),
- les filières de recyclage,
- le compostage,
- l'éco-consommation,
- la lutte contre le gaspillage alimentaire...



**111 classes rencontrées
(10 de plus qu'en 2017)**

**Près de 2 500 élèves sensibilisés
dont 73 % en écoles primaires**

Former au tri dans les organisations et administrations

En 2018 :

- formation des agents de Pré-Bocage Intercom
- formation tri au conseil de quartier de Vire-Normandie
- formation tri à l'EPHAD Domitys à Bayeux
- vidéo-débat au centre culturel Charles Lemaître à Vire-Normandie
- vidéo-débat à la MFR de Vire-Normandie
- formation tri des résidents Sainte-Anne et Charles de Gaulles à Vire-Normandie
- sensibilisation tri au foyer l'ACSEA à Saint-Loup-Hors
- déchets-quizz intergénérationnel lors de la semaine bleue à Sommervieu
- soirées de sensibilisation au tri et déchets-quizz à la commune d'Esquay-sur-Seulles.



10 interventions réalisées

**261 personnes sensibilisées
(163 de plus qu'en 2017)**

Sensibiliser les habitants en direct

5 agents du service animation territoriale étaient présents une fois par mois sur les déchèteries pour sensibiliser les usagers à l'importance du tri en déchèterie afin de limiter les erreurs dans la benne tout-venant. La semaine européenne de réduction des déchets a également été consacrée à cette même thématique. Des sensibilisations ont également été réalisées sur d'autres sujets.

Déchetterie : les encombrants à réduire de moitié

Noues-de-Sienne (Mesnil-Clinchamps) — Le Seroc était à la déchèterie de Mesnil-Clinchamps pour sensibiliser le public au tri avant de jeter objets ou déchets dans la benne des encombrants.

C'est dans le cadre de la Semaine européenne de réduction des déchets que les agents du Seroc (Syndicat de traitement et de valorisation des déchets ménagers de la région Ouest Calvados) étaient, jeudi, à pied d'œuvre pour aider le public à mieux comprendre les enjeux d'un tri efficace.

Encombrant plutôt que tout venant

« Le terme d'encombrant est beaucoup plus approprié que tout venant qui était jusqu'à présent employé. Tout venant pouvait être associé aux gravats, amenant à penser que l'on peut tout y mettre », a expliqué Florence Lepage, chargée d'animation dans l'intercom de la Vire au Noreau pour le Seroc.

Ce dernier a fait des analyses sur plusieurs bennes des encombrants et a constaté que la moitié des éléments s'y trouvant aurait pu trouver une destination dans une autre des bennes. « Il y a donc un gros travail de pédagogie à mener. Il nous faut faire comprendre que la benne des encombrants est destinée à être enfouie, alors que les autres amènent à un retraitement. »

Un tri indispensable en amont ou à défaut se renseigner

Il faut normalement informer le gardien et technicien de la déchèterie du type de déchets apportés. « Mais lorsque plusieurs usagers sont là en même temps, aux heures de pointe ou le samedi, le gardien en peut être



Les employés du Seroc se sont attachés à expliquer aux usagers le rôle de la benne des encombrants. (Ouest-France)

partout et beaucoup en profitent pour la solution de facilité », évoque Florence Lepage.

Les bennes autres que celle des encombrants sont d'abord à privilégier : bois, carton, métaux. Ne vont que dans la benne des encombrants : polystyrène, laine de verre, plastique souple, caoutchouc, PVC, moquettes... « Les appareils électriques ont leur benne et on doit les y

mettre complet, sinon ils ne peuvent pas être recyclés ou valorisés. Les pots de peinture vides vont à la benne métal. »

Volonté et bon sens

À l'accueil, en entrant à la déchèterie, a été mis en place une benne de récupération solidaire. On peut y mettre notamment les jouets d'enfants, des meubles en bon état...

« Nous sommes tous acteurs de la gestion de nos déchets. Avec du bon sens et de la volonté, nous allons continuer à progresser. La nature y trouvera son compte et les finances de chacun également car en général, peu de gens sont enclins à accepter un centre d'enfouissement près de chez eux. Il faut pourtant trouver des solutions. »

Bayeux en bref

Le gaspillage alimentaire dans le viseur du Seroc



Michèle Mouchel et Claire Goulhot, du Seroc, veulent sensibiliser la population à la lutte contre le gaspillage alimentaire. (Crédit photo : Ouest-France)

Le Syndicat mixte de traitement et de valorisation des déchets ménagers de la région ouest Calvados (Seroc) est mobilisé pour la sensibilisation au tri des déchets. Il l'est aussi contre le gaspillage alimentaire.

Depuis lundi, dans le cadre de la Semaine européenne du développement durable, un stand est en place à l'hypermarché Leclerc de Bayeux. « On est victime de la société de consommation. Ce n'est pas parce qu'un fruit n'est pas beau qu'il n'est pas bon », martèle Michèle Mouchel, vice-président du Seroc. Pour Claire

Goulhot, chargée d'animation territoriale, « ranger son frigo avant de faire ses courses et faire la différence entre la date limite de consommation et la date de durabilité minimale » sont des bons réflexes à acquérir.

D'autant que réduire le gaspillage est bon pour le portefeuille et pour la planète. « On cherche à réduire les 200 kg d'ordures ménagères par personne produits chaque année », poursuit Claire Goulhot, qui continuera de conseiller la clientèle bayeusaine ce samedi, toute la journée.

884 personnes ont été sensibilisées pendant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets

4 189 personnes ont été sensibilisées aux bons gestes de tri des déchets (stands, marchés, déchèteries, événements sportifs)

SEROC

La magazine du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers de la Région Ouest Calvados

INFOS n°16
2018



Trier chez soi avant d'aller à la déchèterie, c'est plus facile !

SEROC EN CHIFFRES
BON À SAVOIR

TRI SÉLECTIF
TRI DES DÉCHETS

24 DÉCHÈTERIE
2020 SUR LA BENNE TOUT-VENANT p. 7

25 TEXTILES
QUE DEVENIR EN 2018 ? p. 10

UNITÉ DE TRANSFERT
DE MATIÈRE p. 11

SEROC

Créer des supports d'information

En 2018, le thème phare du SEROC Infos était celui de la réduction des erreurs de tri dans la benne tout-venant. Il a été distribué fin novembre, avant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.

Le SEROC a sélectionné l'agence caennaise Médiapilote afin de procéder à la refonte du site internet. L'objectif est de faciliter l'accès des usagers à l'information sur la gestion de leurs déchets et aux services du SEROC.

**19 points-presse organisés
et 90 articles de presse parus en 2018**

Inciter les habitants à trier plus et mieux

Missions des ambassadrices de tri en 2018 construites en collaboration avec les adhérents :

- Sensibilisation de tous les usagers avec observation du sac jaune
- Suivi de collecte puis passage en porte-à-porte,
- Diagnostic des poubelles des cimetières sur une partie du territoire afin de proposer aux communes une signalétique adaptée. Cet axe de travail sera poursuivi en 2019,
- Rencontre des gérants de 19 campings du Bessin pour leur proposer de la communication adaptée,
- Sensibilisation des touristes sur les plages, ports, et marchés du territoire.

3 509 habitants sensibilisés par les ambassadrices de tri

5 872 bacs et sacs contrôlés



Pour suivre l'efficacité de ces campagnes de suivi de collecte et de porte à porte et adapter sa communication, le service animation territoriale se rend chaque mois dans les centres de tri du territoire et réalise des caractérisations d'échantillons de sac jaune.



41 caractérisations effectuées

Développer des projets tout public sur le parc éco-éducatif

**50 personnes à la porte ouverte du Parc
Eco-éducatif le 30 juin 2018**

**281 personnes ont visité le Parc
éco-éducatif au cours de l'année**

Création et test d'un jeu de piste pour permettre une visite plus ludique, plus autonome et adaptée à tous les publics.

En 2018, 4 écoles se sont investies dans le projet de jardin des matières (aménagement de carrés de potager en utilisant des déchets et matériaux récupérés) avec des thèmes comme les animaux ou les 5 sens: les écoles Louise Laurent et Alain Chartier à Bayeux, l'école de Longues-sur-Mer et l'IME l'Espoir de Vaucelles.

Poursuite du travail engagé par l'IME Le Prieuré de Saint-Vigor-le-Grand depuis 2015 sur ces deux parcelles artistes.

Recherche de nouveaux artistes pour aménager les deux autres parcelles dédiées aux artistes.



Accompagner les organisateurs d'événement

En 2018, 7 organisateurs se sont engagés avec le SEROC pour gérer au mieux les déchets au cours de leur événement, soit 3 de moins qu'en 2017.

Proposer une alternative aux couches jetables

En 2018, 11 familles ont testé les couches lavables pour leurs enfants contre 4 en 2017. Au total, 60 familles ont bénéficié du prêt depuis 2012.

**11 familles ont testé le prêt de couches
lavables en 2018**



Promouvoir le tri du verre, recyclable à l'infini

Renouvellement du partenariat avec la Ligue contre le cancer jusqu'au 31 décembre 2018 avec la remise d'un chèque de 6 855 € (soit 1 € par tonne de verre collectée) à la Ligue contre le cancer.

Nouvelle campagne de communication organisée auprès des mairies pour encourager les habitants à trier le verre d'emballage.



10 898
personnes
sensibilisées au tri
et à la réduction
des déchets

LES ACTIONS DU CODEC EN 2018

Dans le souci de remplir les objectifs de la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, qui place la prévention et l'économie circulaire au cœur de ses priorités, le SEROC, après avoir été labellisé « Territoire zéro Déchet Zéro Gaspillage » (TZDZG) en décembre 2014, s'est engagé dans la promotion de l'économie circulaire en signant en 2016 un programme relai avec l'ADEME (soutien à la communication).

Dans la perspective d'aller encore plus loin dans cette démarche d'économie circulaire, le comité syndical du 30 juin 2016 a souhaité s'engager avec l'ADEME dans un Contrat d'Objectifs Déchets Économie Circulaire (CODEC).

Par délibération du 14 décembre 2017, le comité syndical du SEROC a validé le programme d'action du CODEC. Ce programme d'actions a été défini par le SEROC et ses partenaires. Il comporte six actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du CODEC.

Chaque adhérent du SEROC a également délibéré entre janvier et mars 2018 pour adopter le programme d'action et s'est engagé à contribuer à sa mise en œuvre. Le CODEC a été signé entre le SEROC et l'ADEME le 19 avril 2018 et notifié le 25 mai 2018.

Ce contrat permet au SEROC de bénéficier d'une aide financière pouvant aller jusqu'à 420 718€ pour la durée du contrat.

Deux types de versement seront mis en œuvre:

- Un versement d'un montant fixe, soit 135 000 € la première et la deuxième année.*
- Un versement variable pour la troisième année, calculé à raison d' 1€ par habitant (sur la base de la population 2016). Ce versement variable est conditionné à l'atteinte des objectifs fixés dans le contrat.*

NB : Si chacun des objectifs n'est pas atteint à hauteur de 60% la troisième année du CODEC, l'aide variable ne sera pas accordée.

Action 1 : Entreprise et Économie Circulaire

Promotion des appels à projets

A travers la signature de son Contrat d'Objectifs Déchets Économie Circulaire, le SEROC se positionne comme relai dans la promotion de l'économie circulaire sur son territoire.

En 2018, le SEROC a relayé auprès des services de développement économique des intercommunalités adhérentes, un appel à projet « TPE-PME gagnantes sur tous les coûts » porté par l'ADEME.

Cet appel à projet consiste à accompagner les entreprises afin d'identifier et mettre en œuvre des actions permettant de faire des économies d'énergie, d'eau et mieux gérer leurs déchets.

En février 2018, lors du rendez-vous des entreprises à Pré-Bocage Intercom, Monsieur Prud'homme, directeur régional de l'ADEME Normandie, a présenté cet appel à projet. Cette présentation n'a pas conduit à l'engagement d'entreprises du secteur de Pré-Bocage Intercom.

Par ailleurs, avec le relai du SEROC, deux entreprises de Bayeux (DBN et 2LG-Prod) ont répondu à cet appel à projet.

L'appel à projet « Matières et compétitivité » porté par la Chambre de Commerces et d'Industrie (CCI)

a également été relayé par le SEROC. Il était destiné aux entreprises ayant de forts enjeux autour de la consommation de matières premières.

Malgré l'envoi des plaquettes et des vidéos aux différents services de développement économiques des intercommunalités, aucune entreprise n'a répondu à cet appel à projet.

Écologie Industrielle et Territoriale (EIT)

L'Écologie Industrielle et Territoriale est l'un des sept piliers de l'économie circulaire. Elle vise à optimiser les ressources des acteurs économiques d'un territoire pour que les déchets des uns deviennent les matières premières des autres.

En 2018, l'intercommunalité de la Vire au Noireau s'est lancée dans une démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale (Synergie-entreprises). Le SEROC, en tant que relai et facilitateur, a permis de mettre en relation le cabinet Tehop, spécialisé dans l'économie circulaire, et l'intercommunalité de la Vire au Noireau. Cette mise en relation a donné lieu à une bourse d'échanges le 05 mars 2019 et à un rendez-vous d'affaires le 19 mars 2019.

Action 2 : Réemploi, Réutilisation et Réparation

Le SEROC soutient et accompagne les associations qui proposent des activités de réemploi, de réparation et de réutilisation.

La collecte du textile

L'entreprise d'insertion la BACER et les associations Emmaüs et Rivières et Bocage collectent les textiles à travers des bornes installées à cet effet dans les déchèteries ainsi que sur certaines communes.



Partenaires textile

	2017	2018	VARIATION
BACER	35,6	46,5	31 %
EMMAÛS	21,5	17,7	- 18 %
RIVIERES BOCAGES	2,8	3	8 %

Collecte du textile

↗ 12 % par rapport à 2017

Les « Repair café »

Deux associations sur le territoire du SEROC (Deuxième Vie, Deuxième Chance et Répare Café de Bayeux) organisent des ateliers de réparation afin d'éviter de jeter des appareils qui peuvent encore servir.

Le SEROC a organisé une rencontre inter-association en 2018, cela a conduit à l'organisation d'un atelier de réparation piloté par Le Répare Café de Bayeux dans les locaux du magasin de la BACER "A tout petits prix" à Bayeux.

En 2018, 22 ateliers repair café ont été organisés, 280 objets ont été réparés soit un peu plus d'une tonne d'objets détournés des déchèteries.

Par ailleurs, une convention pour récupérer 5 déchets d'Équipements Électriques et Électronique (D3E) par mois sur la déchèterie de Mesnil-Clinchamps a été signée avec l'association Deuxième Vie, Deuxième Chance afin d'accompagner l'association dans le développement des cafés de la réparation.

Les bennes récup' solidaires

Depuis 2014, le SEROC a mis en place un réseau de récupération d'objets déposés par les habitants dans les déchèteries. Deuxième Vie, Deuxième Chance, Emmaüs ou la BACER récupèrent ces objets pour les réparer afin de leur donner une deuxième vie. Contrairement au textile, les tonnages récupérés dans les bennes récup' solidaires ont baissé de 22% par rapport à 2017 soit 54 tonnes d'objets récupérés en 2018 contre 69 tonnes en 2017.



Partenaires Récup' solidaire

	2017	2018	VARIATION
BACER	37,8	30,7	- 19 %
EMMAÛS	29,6	21,8	- 26 %
2V2C	1,5	1,4	- 7 %

Objets récupérés

↘ 22 % par rapport à 2017



TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET, ZÉRO GASPILLAGE

Action 3 : Lutte contre le Gaspillage Alimentaire

Depuis 2016, le SEROC s'est engagé dans une démarche coordonnée de réduction du gaspillage alimentaire avec la Région Normandie dans les cinq lycées de son territoire (organisation de sessions de pesées en mai 2018, mise en place d'actions de communication à destination des élèves, ...).

En 2018, grâce aux actions menées et à l'implication des équipes de cuisine, les lycées du territoire ont réduit de 21 % le gaspillage alimentaire par rapport à 2017.

En 2018, les directions des cinq lycées, la Région Normandie et le SEROC ont répondu à un appel à projet portant sur « la prévention et la réduction du gaspillage alimentaire ». Le SEROC et ses partenaires ont intitulé le projet « Faux Pas Gâcher Dans Mon Lycée ». Ce projet a été retenu par l'ADEME, la DRAAF et la DREAL. L'objectif est de poursuivre la dynamique lancée depuis 2 ans et de tester des actions innovantes (animation autour des produits mal mangés par les élèves).



Par ailleurs, à l'occasion de la Semaine de Développement Durable, une opération « Anti-Gaspi » a été menée dans des grandes surfaces (Leclerc Bayeux, Carrefour Villers-Bocage, Leclerc Vire) pour sensibiliser la clientèle. Cette opération a permis de communiquer sur les bonnes pratiques pour éviter le gaspillage alimentaire à la maison mais aussi de mettre en valeur les bonnes pratiques des magasins. Des fruits qui allaient être jetés ont été transformés et proposés aux clients. Malgré le succès de l'opération, elle ne sera pas reconduite car l'effet est peu mesurable.

1 714 personnes ont été sensibilisées lors de cette opération.

Action 4 : Valorisation et nouvelles filières

Pour atteindre son objectif d'augmentation du taux de valorisation globale de 12 % par rapport à 2016 pour le porter à 58,5 %, le SEROC s'est engagé dans des actions pour réduire les erreurs de tri en déchèterie notamment dans la benne tout-venant, qui était composée en 2016 de 50 % d'erreur de tri (matières valorisables).

Toujours dans le cadre des objectifs du CODEC, le SEROC souhaite expérimenter la mise en place de nouvelles filières de valorisation notamment le plâtre et le mobilier.

Plâtre : la mise en place de la benne plâtre permettrait de détourner de la benne tout-venant entre 5 et 10 % de son contenu destiné à l'enfouissement et accroîtrait systématiquement le taux de valorisation. En 2018, le SEROC a pris contact avec des repreneurs pour une expérimentation prévue en 2019.

Mobilier : aujourd'hui, deux déchèteries du SEROC sont équipées d'une benne Eco-mobilier, et ces deux déchèteries ont les plus faibles tonnages annuels en tout-venant.

Par conséquent, le SEROC envisage d'élargir la mise en place de cette benne Eco-mobilier aux neuf autres déchèteries du territoire. La benne Eco-mobilier installée dans toutes les déchèteries permettrait de réduire de près de 30 % le tonnage actuel du tout-venant.



Par ailleurs, en 2018, le SEROC a voulu mettre en place la récupération des restes de boulangeries dans le cadre du projet Agri'Pain porté par l'association Revivre. Ce projet a été abandonné en raison de son coût de collecte plus élevé que le coût de traitement actuel.

Action 5 : Compostage et Déchets verts

Le SEROC met des composteurs individuels à disposition des particuliers habitant sur son territoire depuis 2001. Le résultat est encourageant avec 761 foyers équipés en moyenne par an depuis 2011.

**En 2018, 660 foyers équipés
contre 554 en 2017**

Les chargées d'animation du SEROC ont sensibilisé 863 personnes lors de la Semaine Nationale de Compostage de Proximité contre 551 personnes en 2017.



Déchets verts

Les déchets verts sont le premier gisement de déchets en déchèterie.

Dans le cadre du PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) et du CODEC, le SEROC mène une réflexion pour proposer une alternative à l'apport des déchets verts en déchèterie (expérimentation du broyage des déchets verts prévue en 2019). On constate en 2018 une baisse des tonnages du déchet vert de 10 % par rapport à 2017. Cette baisse s'explique essentiellement par les conditions météorologiques et non par la mise en place de nouvelles actions.



Action 6 : Exemplarité des collectivités

L'ADEME invite les collectivités territoriales à conduire une politique d'éco-exemplarité. L'objectif est d'être crédible et en cohérence avec les actions menées auprès des usagers. Les projets d'éco-exemplarité mis en place par le SEROC répondent à la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte. Il s'agit :

- du tri des différents types de déchets de bureau
- de l'utilisation du verso des papiers comme brouillon
- de la distribution de bloc-brouillon à tous les agents lors des vœux 2018.
- de la promotion des circuits courts avec la création d'un partenariat avec un maraîcher bio en 2018, qui vient livrer les agents tous les vendredis.



Le SEROC a pour projet d'engager une campagne écoresponsable auprès des collectivités de son territoire.

OPÉRATION « ZÉRO ERREUR DANS LA BENNE TOUT-VENANT »

Dans le cadre du Contrat d'Objectifs Déchets Économie Circulaire (CODEC), la réduction du tout-venant a été retenue comme thème de l'année 2018. Une opération « Zéro Erreur dans le tout-venant » a été mise en place.

Dans la perspective de réduction de l'enfouissement, et face au tonnage grandissant du tout-venant, le SEROC a évalué le contenu de cette benne en effectuant des caractérisations. Ces caractérisations ont révélé un pourcentage d'erreur de 50 %, alors que ces déchets peuvent être valorisés s'ils sont déposés dans les bonnes bennes. Un travail de sensibilisation des usagers à cette problématique a été mené par les gardiens de déchèteries et le service Animation Territoriale. Depuis, on assiste à l'inversion de la courbe du tonnage du tout-venant. La mobilisation collective de l'ensemble des agents du SEROC autour de cette opération a permis une diminution historique du tout-venant de l'ordre de 12 % pour les déchèteries relevant du SEROC soit 824 tonnes de déchets qui n'ont pas été enfouis, ce qui représente une économie de 103 200 €. Par ailleurs, cette inversion a permis d'augmenter le taux de valorisation des déchets de déchèteries.

Caractérisations des bennes tout-venant

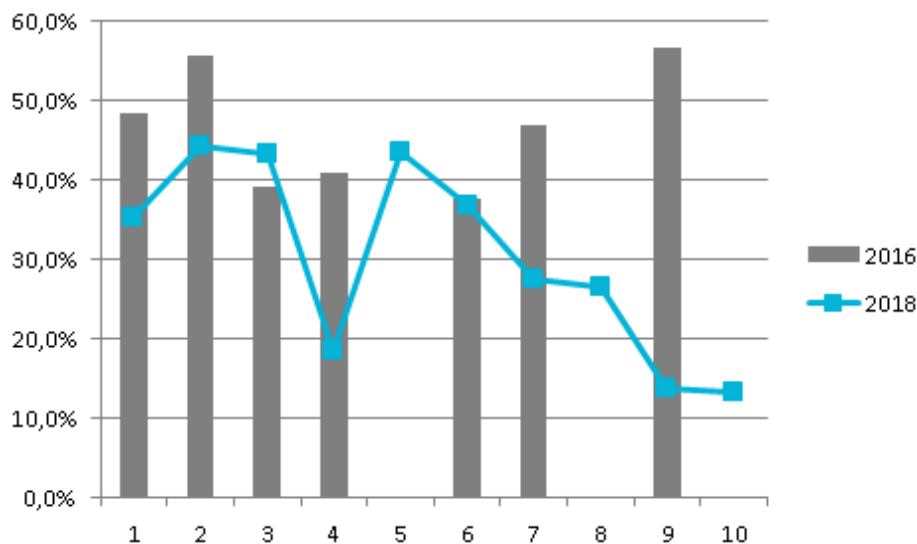
Mises en place depuis 2016, elles sont aujourd'hui considérées comme l'instrument de mesure de l'évolution de la composition des bennes tout-venant. Elles permettent, d'une part, d'étudier la composition de la benne et de prendre conscience de son contenu et, d'autre part, de motiver les agents sur la vigilance à avoir vis-à-vis du comportement des usagers dans les déchèteries.

En 2018, les 11 déchèteries relevant du SEROC ont été caractérisées.



* incluant la déchèterie de Courseulles-sur-Mer en 2017.

Évolution du taux d'erreur



Les données pour l'année 2016 correspondantes aux déchèteries 5, 8, 10 sont manquantes, parce que ces déchèteries n'ont pas été caractérisées en 2016.

En 2017 les caractérisations faites dans les déchèteries ont révélé une certaine incohérence qui s'est traduite par un très faible pourcentage d'erreurs dans les bennes Tout-Venant. Afin de préserver le réel reflet des bennes tout-venant, nous avons sciemment omis de mettre les données de l'année 2017 dans ce graphique.

1 562
personnes
sensibilisées en
2018 par le service
animation
territoriale

Présence du Service Animation Territoriale

Le changement de comportement étant un facteur important du processus de diminution du tout-venant, le service Animation Territoriale a été présent sur les déchèteries tout au long de l'année, soit 28 demi-journées pour sensibiliser les usagers et pour répondre à leurs interrogations afin d'améliorer la qualité de tri à la déchèterie et de limiter au maximum les erreurs de tri dans la benne tout-venant.

En 2018, le service Animation Territoriale a sensibilisé 1 562 personnes à raison d'une demi-journée de sensibilisation par mois et par agent. On constate une méconnaissance des usagers sur le devenir des déchets déposés dans la benne tout-venant.

Ambassadeur de tri du tout-venant

L'opération " Zéro Erreur dans la benne tout-venant " a aussi été valorisée par le recrutement d'un ambassadeur de tri tout-venant en juillet 2018. Il avait pour mission, d'informer, de conseiller les usagers sur les consignes de tri et les enjeux des erreurs de tri.



1
ambassadeur de tri
Tout-Venant

Port-en-Bessin-Huppain

Un ambassadeur de tri pour la benne tout-venant



Michèle Mouchel, vice-présidente en charge de la communication Seroc, Jean-Pierre Chevalier, vice-président en charge de la déchèterie Seroc, Lucas Le Barbenchon, ambassadeur tout-venant auprès du Seroc, Émilie Goumay, gardienne déchèterie de la commune, Adèle Heuzé, responsable territoire Seroc et Sandrine Boem, responsable du réseau de déchèterie.

1 CREDIT PHOTO : OUEST-FRANCE

Les gardiens des déchèteries

On ne peut pas parler d'une réduction du tonnage du tout-venant sans l'implication des gardiens de déchèteries.

Ils ont redoublé de vigilance dans la lutte contre les erreurs de tri en déchèterie et ont communiqué sur l'évolution de certaines consignes de tri comme la vaisselle ou la cuvette des toilettes qui sont dorénavant dirigées dans la benne gravats.

En 2018, les gardiens de déchèteries ont accueilli et informé 313 574 usagers sur le bon fonctionnement de la déchèterie et la répartition de chaque catégorie de déchets afin qu'ils soient déposés dans les bennes appropriées. 2 590 livrets de communication sur le fonctionnement des déchèteries ont été distribués aux usagers venant chercher leurs cartes de déchèterie, particuliers et professionnels.



ALERTE : BAISSSE IMPORTANTE DE LA COLLECTE DU VERRE

Matériau pionnier des collectes sélectives en France, le verre est aussi un matériau économique à collecter, à recycler et recyclable à l'infini sans perte de qualité.

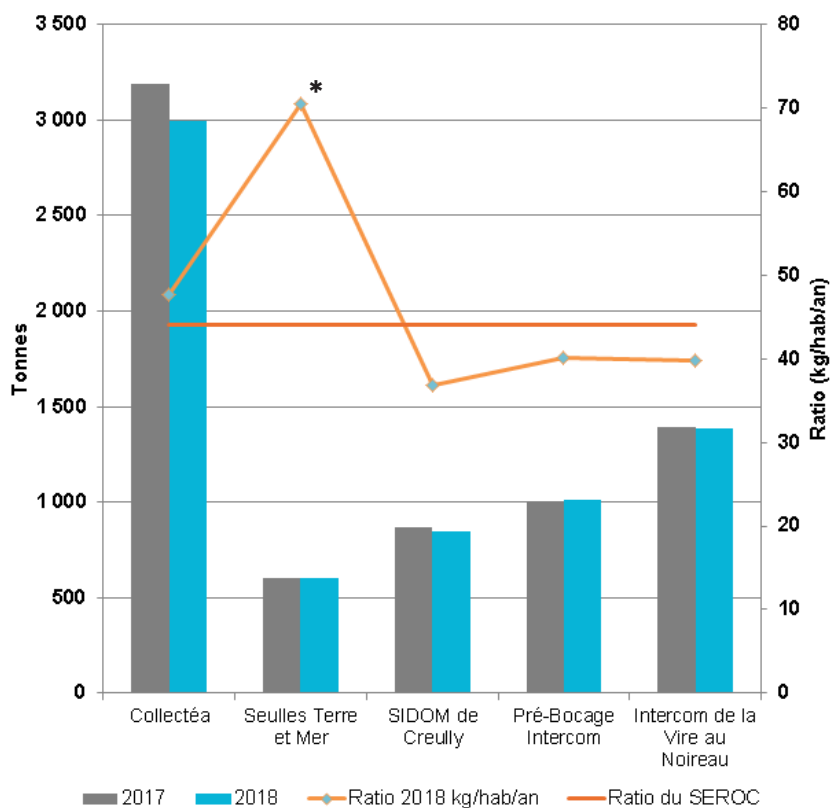
Sur le territoire du SEROC, la diminution de la collecte du verre continue en 2018. Des constats sur le terrain ont montré que du verre était encore présent dans les sacs noirs de déchets ménagers destinés à l'enfouissement.

Bilan des tonnages collectés

Les tonnages par adhérent

	2016	2017	2018	ÉVOLUTION 2017/2018**	RATIO 2018 KG/HAB/AN
COLLECTÉA	3 153	3 191	2 997	- 6,2 %	48
SEULLES TERRE ET MER	633	603	601	- 0,4 %	71
SIDOM DE CREULLY	822	869	850	- 2,3 %	37
PRÉ-BOCAGE INTERCOM	1 153	1 006	1 010	0,4 %	40
INTERCOM DE LA VIRE AU N.	1 312	1 390	1 387	- 0,3 %	40
SEROC	7 072	7 060	6 845	- 3,0 %	44

Les tonnages et ratios par adhérent



* Ce ratio s'explique par la non prise en compte de la population des résidences secondaires.



Actions menées

Depuis 2016, le SEROC et ses adhérents sont en partenariat avec l'association la ligue contre le cancer. A chaque tonne de verre collectée, 1 euro est reversé à l'association. Cette initiative a pour but d'encourager chacun à trier mieux et plus.

L'opération « Trions le verre » en partenariat avec la ligue contre le cancer a participé à l'augmentation des tonnages de verre collectés la première année de sa mise en œuvre. Malheureusement, l'augmentation ne s'est pas poursuivie en 2017, et la diminution s'est accentuée en 2018. Ce constat est d'autant plus regrettable, qu'il reste encore du verre présent dans les sacs d'ordures ménagères. La collecte du verre en colonne d'apport volontaire nécessite des actions régulières pour maintenir de bons taux de captage.

TRIONS LE
VERRE



UNE TONNE DE VERRE COLLECTÉE,
C'EST 1 € REVERSÉ À LA LIGUE
CONTRE LE CANCER.

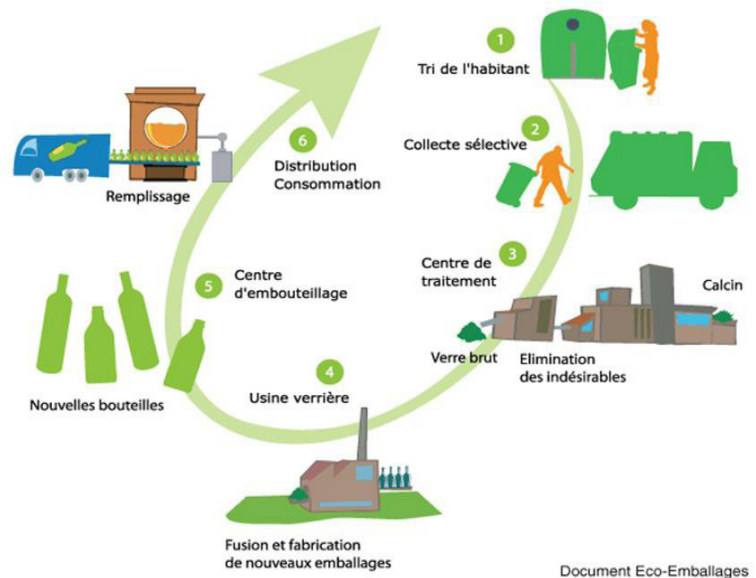
Pourquoi recycler le verre d'emballage ?

Un matériau recyclable à l'infini

Il existe plusieurs bonnes raisons de recycler le verre d'emballage :

- Le verre est un matériau d'emballage recyclable à 100 % et à l'infini sans qu'il perde ses qualités intrinsèques.
- En faisant fondre une tonne de verre collecté, on obtient une tonne de verre de même qualité, c'est un cycle perpétuel.
- Le recyclage du verre s'inscrit dans un objectif de protection de l'environnement et de valorisation maximale des déchets ménagers. En recyclant le verre, on évite la mise en décharge ou l'incinération.
- Le recyclage du verre permet aussi de faire des économies. En réutilisant le verre collecté, on économise de l'énergie et on prélève moins de matières premières dans la nature.

Grâce à la chaîne écologique formée par les acteurs du recyclage, une bouteille redevient une bouteille. Cette chaîne apporte une réponse efficace au problème du traitement et de l'élimination des déchets ménagers. C'est la qualité des rapports entre tous ces acteurs qui permet aujourd'hui de récupérer, de traiter et de recycler plus d'une bouteille sur deux.



Rappel des consignes de tri du verre

Bouteilles, pots, bocaux, flacons !

Seuls les emballages en verre peuvent être recyclés, c'est-à-dire les bouteilles, pots, bocaux, et flacons. Les flacons pharmaceutiques trouvés en pharmacie et à usage domestique sont recyclables et sont à mettre dans les bacs à verre sous condition que ces flacons soient vides (s'ils contiennent encore un médicament, ils doivent être déposés dans une pharmacie). Les flacons de parfum en verre d'emballage sont également recyclables.

Et rien d'autre... Attention aux faux-amis !

Le verre culinaire (vaisselles et plats transparents) n'est pas à déposer dans les conteneurs car il s'agit de céramique transparente. Ces objets ont une température de fusion supérieure à celle du verre d'emballage et détériorent la qualité de production. Surtout pas de porcelaine, faïence, grès, carrelage, terre, pierres, graviers, ciment, bois, métaux... Ni de verres spéciaux, tels que les verres armés, pare-brise, écrans de télévision, lampes, cristal, vaisselle en verre, verre culinaire, verre opaline, miroir et verre non transparent et coloré, vitrocéramique... Ces types de verre sont à déposer en déchèterie dans les bennes « gravats ».



**Baisse de 3 % des tonnages collectés :
une tendance à inverser**

MONOFLUX : LA COLLECTE ET LA QUALITÉ EN BAISSSE

Les papiers et les emballages recyclables sont collectés en un flux appelé multimatériaux ou plus simplement monoflux. Il est collecté en apport volontaire ou en porte à porte par les adhérents du SEROC. Il est ensuite réceptionné en quai de transfert ou directement en centre de tri pour être trié, conditionné puis expédié vers les unités de recyclages.

Organisation du tri

Les exutoires de tri

	NORD	CENTRE	SUD
GDE (ROCQUANCOURT, 14)	5 848 T (66 %)	1 217 T (14 %)	-
SPHÈRE (DONVILLE-LES-BAINS, 50)	-	-	1 781 T (20 %)

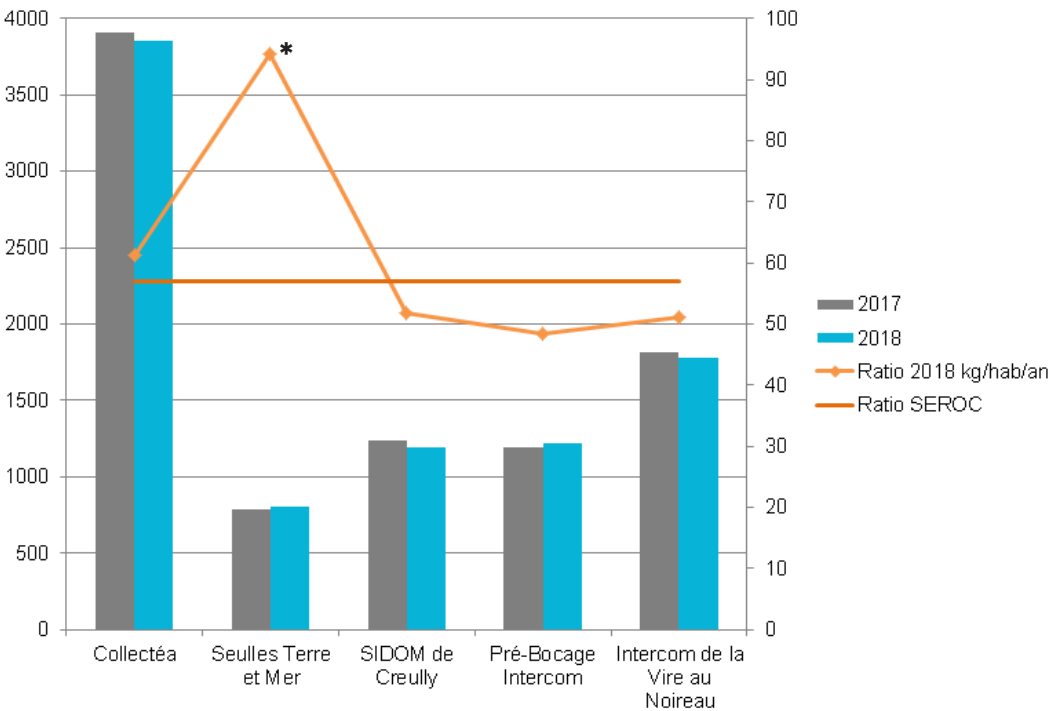
Bilan des tonnages collectés

Les tonnages par adhérent

	2016	2017	2018	ÉVOLUTION 2017/2018	RATIO 2018 KG/HAB/ AN	2017 / 2018
COLLECTÉA	3 851	3 909	3 850	- 1,5 %	61	6 %
SEULLES TERRE ET MER	771	784	801	2,3 %	94	9 %
SIDOM DE CREULLY	1 211	1 241	1 197	- 3,5 %	52	8 %
PRÉ-BOCAGE INTERCOM	1 169	1 197	1 217	1,7 %	48	- 4 %
INTERCOM DE LA VIRE AU N.	1 803	1 814	1 781	- 1,8 %	51	2 %
SEROC	8 805	8 944	8 846	- 1,1 %	57	- 0 %



Les tonnages et ratios par adhérent



* Ce ratio s'explique par la non prise en compte de la population des résidences secondaires.

Le recyclage et la valorisation

Des résultats nuancés selon les secteurs

Depuis plusieurs années et jusqu'en 2017, le tonnage global de collecte sélective continuait de progresser. Cependant, cette année, 3 territoires sur 5 du SEROC ont vu leur collecte diminuer. A l'échelle du SEROC, la collecte du tri sélectif a baissé de 1 %. Cette baisse s'est

notamment observée sur le flux d'apport volontaire. Un événement exceptionnel est survenu dans la nuit du 20 décembre 2018. Le centre de tri de GDE (Rocquancourt), principal prestataire du SEROC, a brûlé. Lors de cet incendie, la chaîne de tri a été complètement détruite. Le tri des déchets a donc été arrêté pendant plusieurs jours et un stock conséquent s'est formé.

Valorisation des matériaux issus de la collecte sélective

	2016	2017	ÉVOLUTION 2016/2017	RATIO 2017 KG/HAB/AN	2018	ÉVOLUTION 2017/2018	RATIO 2018 KG/HAB/AN
PLASTIQUES	857	789	- 7,9 %	5	651	- 17,5 %	4
CARTONS	1 721	1 729	0,5 %	11	1 967	13,8 %	13
BRIQUES ALIMENTAIRES	148	135	- 8,9 %	1	143	5,9 %	1
ACIER	435	432	- 0,6 %	3	343	- 20,6 %	2
ALUMINIUM	27	34	25,6 %	0	33	- 4,0 %	0
PAPIERS	3 582	3 257	- 9,1 %	21	3 354	3,0 %	22
GROS DE MAGASIN	202	313	54,8 %	2	225	- 28,2 %	1
REFUS	1 667	1 783	6,9 %	11	1 840	3,2 %	12
TOTAL	8 639	8 472	- 1,9 %	54	8 554	1,0 %	55

La production de refus

Le point noir de l'année 2018 : le taux de refus. Les tonnages qui ont été collectés ne sont pas de bonne qualité.

Le taux moyen de refus pour le SEROC en 2018 est de 20,5 %. Le taux de refus le plus élevé (22,5 %) est relevé sur les échantillons provenant du porte à porte du nord du SEROC. Le taux de refus le moins élevé est celui de l'Intercom de la Vire au Noireau avec 16,5 %. Lors des caractérisations, des erreurs manifestes de collecte sont relevées avec la présence de sacs noirs et de sacs jaunes utilisés comme sacs ordures ménagères. Également, à plusieurs reprises, des déchets médicaux ont été retrouvés dans les sacs jaunes. Ce type de déchet doit suivre une filière spécifique (DASRI), car il représente un risque de contamination.

Pour un dispositif de collecte équivalent, le ratio de production de refus est en moyenne de

7,7 kg/hab/an

Pour le SEROC, il est de

11,8 kg/hab/an

La collecte en déchèterie

Valorisation des matériaux issus des déchèteries

	2016	2017	2018	ÉVOLUTION 2017/2018	RATIO 2018 KG/HAB/AN
CARTONS	921	970	942	- 2,8 %	6
PAPIERS		214	274	28,1 %	2
TOTAL	921	1 184	1 216	28,6 %	8



COMPOSTAGE : L'ÉQUIPEMENT DU TERRITOIRE SE POURSUIT

Dans le cadre du projet Territoire « Zéro Déchet Zéro Gaspillage » et du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, des actions concernant le compostage sont mises en place pour poursuivre la réduction des déchets. Le SEROC est sollicité chaque semaine par les usagers et les établissements sur cette thématique.

Le compostage individuel

L'équipement des particuliers en composteur individuel est une action phare du SEROC. En effet, les biodéchets qui peuvent être compostés représentent un tiers des déchets enfouis et incinérés.

Les modèles proposés

Un modèle unique de composteurs en bois, d'un volume de 300 litres.

La démarche

- Réservation d'un composteur, par mail, par téléphone ou par internet.
- Permanence de distribution : tous les vendredis après-midi de 14h à 17h dans les locaux du SEROC.
- Permanence à Souleuvre-en-Bocage : tous les premiers vendredis du mois. Ces permanences sont supprimées en 2019 car peu efficaces.
- A partir de 30 réservations sur un territoire, organisation de distributions le soir en semaine dans les salles communales.
- en 2018 : 2 à Pré-Bocage Intercom et 2 sur le SIDOM de Creully.





**PRÊT
POUR LA SAISON
DU JARDINAGE ?**

*Il ne vous manque
qu'un seul outil !*



Réservez votre composteur
au 02 31 51 69 60
ou par internet
www.seroc-bayeux.fr

15
euros



La communication

Le Service Animation Territoriale a décliné une campagne de communication. Une affiche et des coupons de réservation ont été diffusés tout au long de l'année et notamment au printemps auprès des communes et des adhérents.

**COUPON
DE RÉSERVATION
DE MON COMPOSTEUR**



SEROC
ZAC de Bellefontaine
1 rue Marcel Fauvel
BP 18118
14401 BAYEUX

COMMENT RÉSERVER VOTRE COMPOSTEUR ?

- soit par téléphone 02 31 51 69 60
- soit par internet www.seroc-bayeux.fr
- soit par courrier en envoyant ce coupon

**NE PAS ENVOYER DE CHÈQUE
SOMME À RÉGLER À LA REMISE DU COMPOSTEUR**

Par la suite, vous recevrez un mail ou un appel du SEROC pour vous préciser les différentes modalités pour récupérer votre composteur

NOM Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Téléphone : _____
Mail : _____

☐ 1 COMPOSTEUR EN BOIS DE 300 LITRES POUR **15 €**
☐ 2 COMPOSTEURS EN BOIS DE 300 LITRES POUR **30 €**

Les résultats quantitatifs : les composteurs sur le territoire

21 % des foyers du territoire équipés.
En 2018, 660 foyers équipés soit 106 foyers de plus qu'en 2017.



Composteurs distribués en 2018

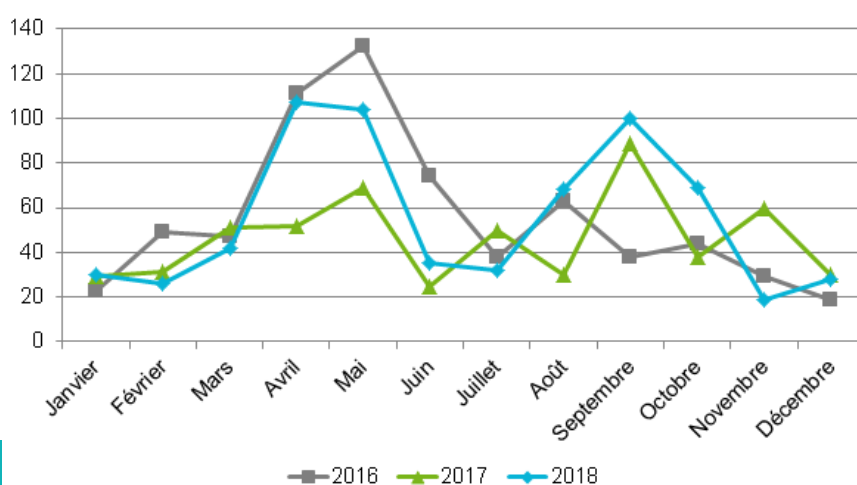
	NOMBRE DE FOYERS ÉQUIPÉS EN 2018	NOMBRE DE COMPOSTEURS DISTRIBUÉS EN 2018
COLLECTÉA	324	384
BAYEUX INTERCOM	6	6
SIDOM DE CREULLY	129	151
CDC SEULLES TERRE ET MER	39	45
PRÉ-BOCAGE INTERCOM	120	145
INTERCOM DE LA VIRE AU N.	42	53
TOTAL	660	784

81 % des foyers ont pris un composteur et 19 % des foyers en ont pris deux.

Taux d'équipements par adhérent

	FOYERS ÉQUIPÉS EN 2018	NOMBRE DE FOYERS SUR LE TERRITOIRE	NOMBRE DE FOYERS ÉQUIPÉS DEPUIS 2001	% DE FOYERS ÉQUIPÉS DEPUIS 2001
COLLECTEA	325	26 261	4 143	16 %
SIDOM DE CREULLY	129	7 952	2 099	26 %
CDC SEULLES TERRE ET MER	44	1 696	562	33 %
PRÉ BOCAGE INTERCOM	120	9 791	2 522	26 %
INTERCOM DE LA VIRE AU N.	42	6 775	1 503	22 %
TOTAL	660	52 475	10 829	21 %

Répartition mensuelle des distributions de composteurs sur le SEROC de 2016 à 2018



Zoom sur la Semaine Nationale de Compostage de Proximité :

Du 24 mars au 8 avril 2018 : 2e année de participation pour le SEROC. Démarche initiée par le Réseau Compost Citoyen.

Animation de stands sur les déchèteries du SEROC et sur les marchés du territoire :

- Bayeux, Grandcamp-Maisy, Villers-Bocage, Caumont-l'Éventé, commune déléguée de Caumont-sur-Aure
- présentation d'un composteur d'exposition

683 foyers sensibilisés sur 21 interventions.
112 bons de réservation de composteurs distribués.

Valorisation dans la presse de 2 sites de compostage collectif équipés en 2017 :

- Centre de vacances Pierre & Vacances à Port-en-Bessin (143 logements)
- Abbaye de Juaye-Mondaye (110 repas par jour)

L'abbaye s'est mise au compostage



Frère Arnaud, Frère Bernard, Claire Goulhot, Frère Paul-Emmanuel et Jean-Pierre Chevalier, vérifient les composteurs de l'abbaye Saint Martin de Mondaye.

JUAYE-MONDAYE

Depuis mai 2017, la Communauté des Frères de l'Abbaye Saint Martin de Mondaye s'est mise au compostage avec la mise en place de deux composteurs. Frère Bernard explique : "J'avais déjà commencé le tri sélectif et le compostage à ma façon avant. Maintenant les jeunes frères s'y sont mis aussi, très motivés". Le Syndicat mixte de traitement Et de valorisation des déchets ménagers de la Région Ouest Calvados (SEROC), qui assure le traitement

et la gestion des déchets, a mis en place deux composteurs, puis trois et quatre aujourd'hui. Le but est d'assurer une rotation. L'objectif du compostage est de réduire au maximum les déchets de cuisine sachant que 700 à 1000 repas sont servis par semaine. C'est dire la quantité de déchets : légumes, œufs, etc., qui peuvent remplir les composteurs. Une fois prêt le compost sera utilisé dans le jardin de la Communauté en permaculture. Avec humour, Frère Bernard responsable de l'action

assure : "Nous respectons la création du Seigneur, tout doit retourner à la terre". Ce mardi 3 avril, Claire Goulhot, maître composteur et Jean-Pierre Chevalier, vice-président du SEROC ont visité les composteurs de l'abbaye. Claire Goulhot précise que "le SEROC souhaite inciter d'autres collectivités à utiliser le compostage. De plus, nous accompagnons la démarche, jusqu'à ce que les personnes soient totalement autonomes". Ici, à l'abbaye, le pari est gagné.

COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET COLLECTIF

Le Compostage collectif

Composteurs bois (ou plastique) de 600 ou 800 litres en fonction de la production de déchets.

Pour qui ? Les sites de restauration collective avec une forte production de biodéchets (collèges, lycées, maisons de retraite, restaurants,...).

Démarche type : audit en cuisine, formation, équipement gratuit et accompagnement par la référente compostage du SEROC.

Rappel des sites équipés de 2011 à 2017 :

- 14 écoles primaires maternelles
- 17 collèges et lycées
- 24 établissements sanitaires et sociaux
- 18 restaurants et centres de vacances et de loisirs
- 8 autres sites

Ces sites sont régulièrement contactés pour s'assurer que le tri en cuisine et le compostage fonctionnent bien.



Nouveaux sites équipés en 2018

3 écoles primaires et maternelles :

- Ecole de Bretteville-l'Orgueilleuse (composteur pédagogique),
- Ecole de Maisons (composteur pédagogique),
- Ecole de Etreham (composteur pédagogique)

2 établissements sanitaires et sociaux :

- Foyer IME l'Espoir à Bayeux (5 repas par jour),
- Foyer Equinoxe à Bayeux (20 repas par jour)

2 sites touristiques :

- Restaurant « le Bistrot d'à côté » à Port-en-Bessin (60 repas par jour),
- Restaurant « Subway » à Bayeux (60 repas par jour)

Autres :

- Local jeunes à Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts-d'Aunay (composteur pédagogique)



Zoom sur les jardins partagés

En 2018, le SEROC a équipé 2 jardins partagés en composteur collectif :

- Jardin partagé de la commune de Trévières, en partenariat avec le collège Octave Mirbeau
- Jardin partagé du quartier Argouges à Bayeux, en partenariat avec Calvados Habitat.

Le jardin partagé (ou communautaire) est une zone d'accès libre à tous, où les habitants d'une zone, souvent d'habitat vertical mais aussi dans des zones rurales, peuvent venir cultiver des fruits, des légumes ou tout autre végétaux. L'objectif d'un projet comme celui-ci est de construire ensemble, créer du lien social et d'échanger des savoir-faire.

Trévières

Un composteur collectif pour les jardins partagés



Les collégiens éco-délégués ont participé à l'assemblage du composteur.

CREDIT PHOTO : OUEST-FRANCE

La commune, le Séroc (Syndicat mixte de traitement et de valorisation des déchets ménagers de la région Ouest Calvados) et le collège Octave-Mirbeau collaborent pour la mise en place d'un composteur collectif pour les jardins partagés, situés entre l'établissement scolaire et le stade. « **Ces jardins ont été créés pour les écoles et le collège. Nous avons proposé leur accès à des bénévoles qui peuvent aussi les utiliser et assurer l'entretien pendant les vacances scolaires afin qu'il y ait une continuité** », indi-

que la maire, Mireille Dufour.

La classe d'éco-délégués du collège a d'ailleurs nettoyé et semé dans son carré de jardin. Mardi, le Séroc est venu installer un composteur. C'est le dernier complète ceux déjà installés au collège, pour récolter les déchets de la cantine.

Le nouveau composteur est mis à disposition de tous. Les habitants sont libres de venir y déposer leurs déchets recyclables. Le compost obtenu sera directement utilisé dans les jardins partagés.



Le SEROC est intervenu en formant les participants, en mettant à disposition le matériel (composteurs, panneaux d'affichage, bioseaux, Brass'compost) et en assurant un suivi des zones avec les référents des sites.

Parallèlement, 2018 a vu naître sa deuxième zone de compostage en zone pavillonnaire à Cheux, commune déléguée de Thue et Mue. Les 20 foyers qui compostent à la Résidence du Hoc ont été équipés d'un bioseau et apportent leurs déchets dans la zone de compostage collectif prévue à cet effet.

DÉCHETS ULTIMES : TOUJOURS EN HAUSSE !

Le SEROC assure le traitement et l'élimination des déchets ultimes produits sur l'ensemble de son territoire. Un déchet ultime ne bénéficie d'aucune valorisation, ou a minima d'une valorisation réduite si ce dernier est envoyé à l'incinération. Son traitement représente la dépense la plus élevée du SEROC. Réduire ce volume signifie donc réduire la facture.

Le fonctionnement

Le site d'Esquay-sur-Seulles de la société SEA a fermé ses portes le 30 juin 2018. Au 1er juillet 2018, le site de Cauvicourt Les Aucrais de la société SNN et l'incinérateur de Colombelles accueillent les ordures ménagères du Nord du SEROC.

Les tonnages par exutoires

		NORD	CENTRE	SUD
CENTRES D'ENFOUISSEMENT	SEA (ESQUAY-SUR-SEULLES, 14)	10 824,3 T (34 %)	-	-
	SNN (CAUVICOURT LES AUCRAIS, 14)	5 382,1 T (17 %)	-	-
	LES CHAMPS JOUAULT (CUVES, 50)	-	3 466,8 T (11 %)	5 670,9 T (18 %)
INCINÉRATEUR	SIRAC (COLOMBELLES, 14)	6 284,9 T (20 %)	-	-



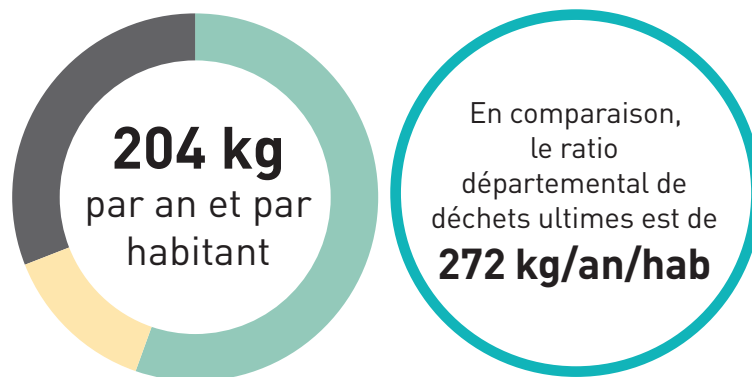
Les tonnages de déchets ultimes

Après une forte baisse en 2015, qui s'est poursuivie en 2016, il était attendu que les tonnages se stabilisent. Cependant, la production de déchets ultimes a augmenté en 2017 et s'est poursuivie en 2018.

Cette hausse des déchets ultimes ne s'est pas faite au profit du tri sélectif ou des déchèteries. Ce constat est décevant au vu des actions menées quotidiennement par le SEROC, afin de réduire la production des déchets ultimes.

Les actions du SEROC :

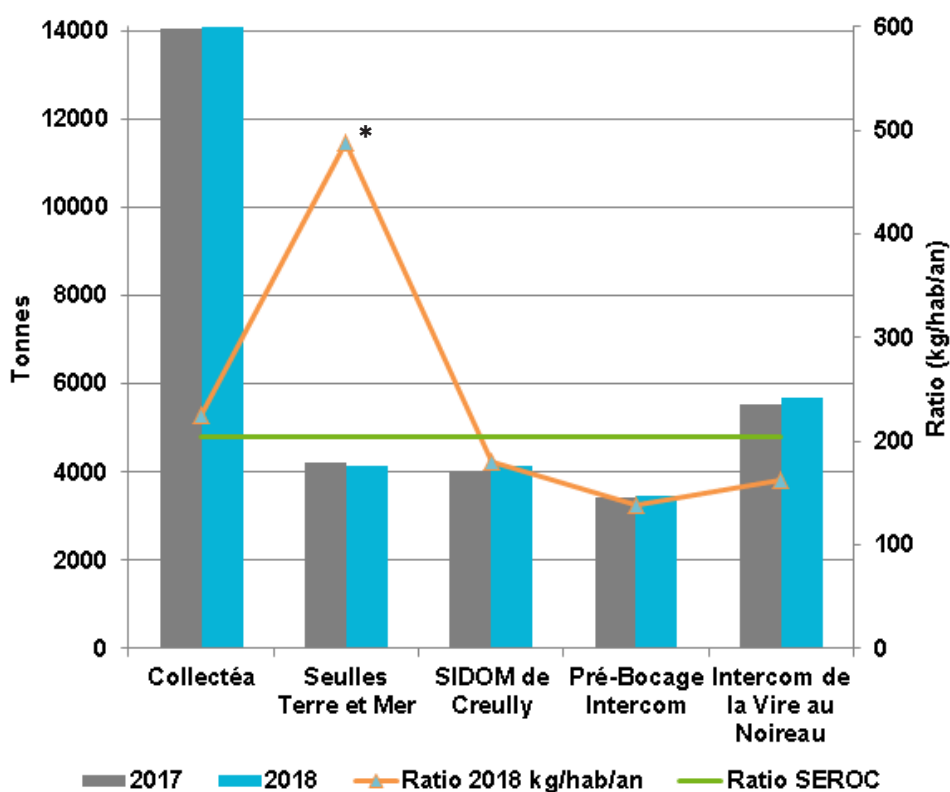
- le compostage
- la lutte contre le gaspillage alimentaire
- une sensibilisation constante pour une amélioration du tri sélectif
- le suivi de collecte avec des ambassadeurs de tri



Les tonnages par adhérent

	2016	2017	2018	ÉVOLUTION 2017/2018	RATIO 2018 KG/ HAB/AN
COLLECTÉA	13 782	14 069	14 196	0,9 %	226
SEULLES TERRE ET MER	4 135	4 217	4 151	- 1,6 %	488
SIDOM DE CREULLY	3 944	4 029	4 144	2,8 %	179
PRÉ-BOCAGE INTERCOM	3 481	3 405	3 467	1,8 %	138
INTERCOM DE LA VIRE AU N.	5 488	5 538	5 671	2,4 %	163
SEROC	30 830	31 258	31 629	1,2 %	204

Les tonnages par adhérent et ratios



* Ce ratio s'explique par la non prise en compte de la population des résidences secondaires.

Résultat des caractérisations sur ordures ménagères : le MODECOM 2018

Au cours de l'année 2018, les équipes du SEROC ont procédé à la caractérisation des ordures ménagères. Cette opération a eu lieu au mois de septembre. Le prélèvement a été réalisé sur 14 communes, réparties sur le territoire et de façon identique aux précédentes caractérisations. Les échantillons collectés pesaient en moyenne 100 kg. Au total, 1 tonne et 56 kilos de déchets d'ordures ménagères ont été triés.



Au 30 septembre 2018, le SEROC était à + 1,5 % d'OMr en comparaison avec les chiffres de 2017. Il était donc important de connaître les pistes d'actions pour agir en faveur d'une réduction des déchets.

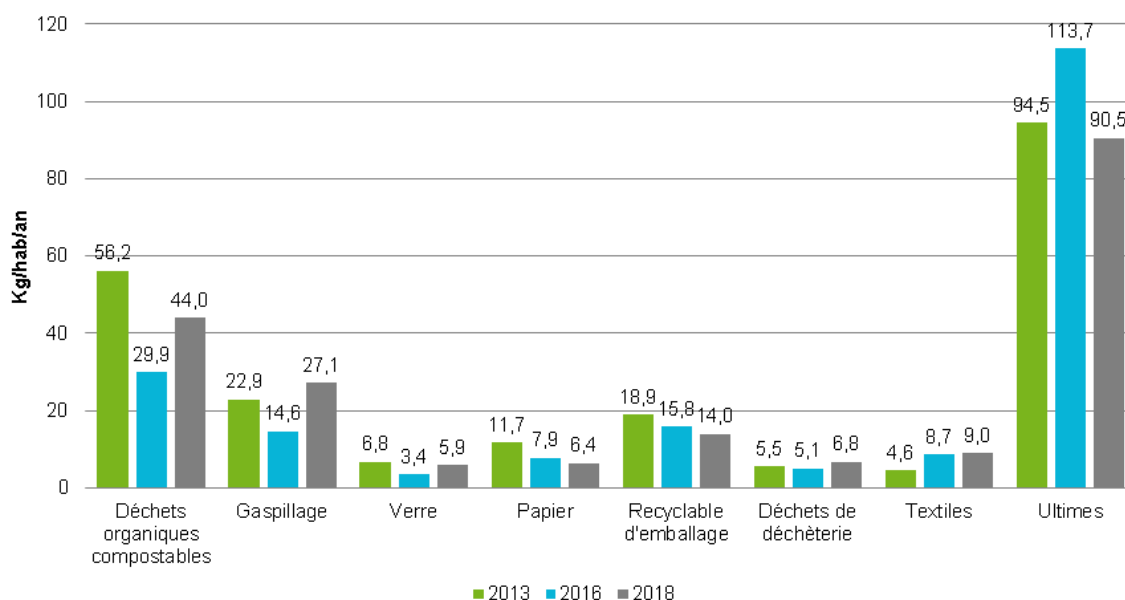


Les résultats

Les points noirs :

- le gaspillage alimentaire
- les déchets compostables

Évolution des résultats



Les quantités en jeu sont importantes. Environ 3 500 tonnes de denrées alimentaires partent à l'enfouissement chaque année. 7 000 tonnes de matière organique et compostable par an sont présentes dans les sacs noirs.

Même si le verre n'a pas été retrouvé en grande quantité sur certains secteurs, ce dernier pèse lourd, et donc occupe un pourcentage élevé.

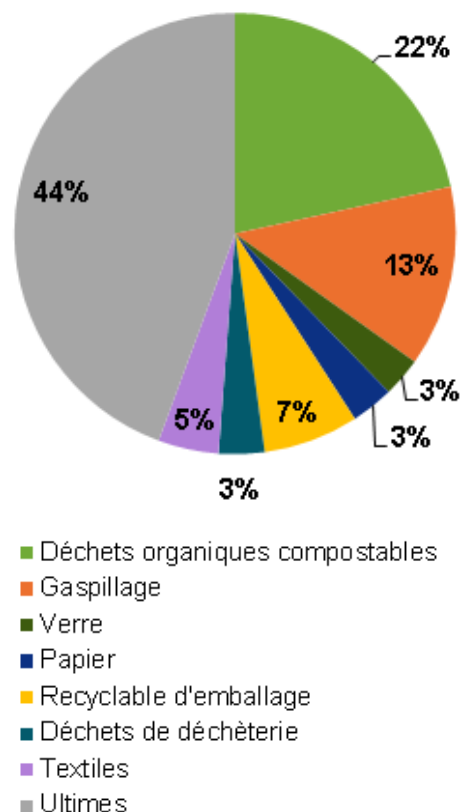
Il faut considérer deux cas de figure :

- les véritables non-trieurs : il a été observé un non-tri de principe (présence de recyclables autres que du verre). Seul le contrôle avant collecte permettrait de réduire ce chiffre.
- le non tri par les usagers des petits éléments de flaconnage en verre (pots de crème, parfum ou produit de beauté). Les consignes portent de façon évidente sur les bouteilles et les bocaux et identifient de façon moindre les petits éléments.

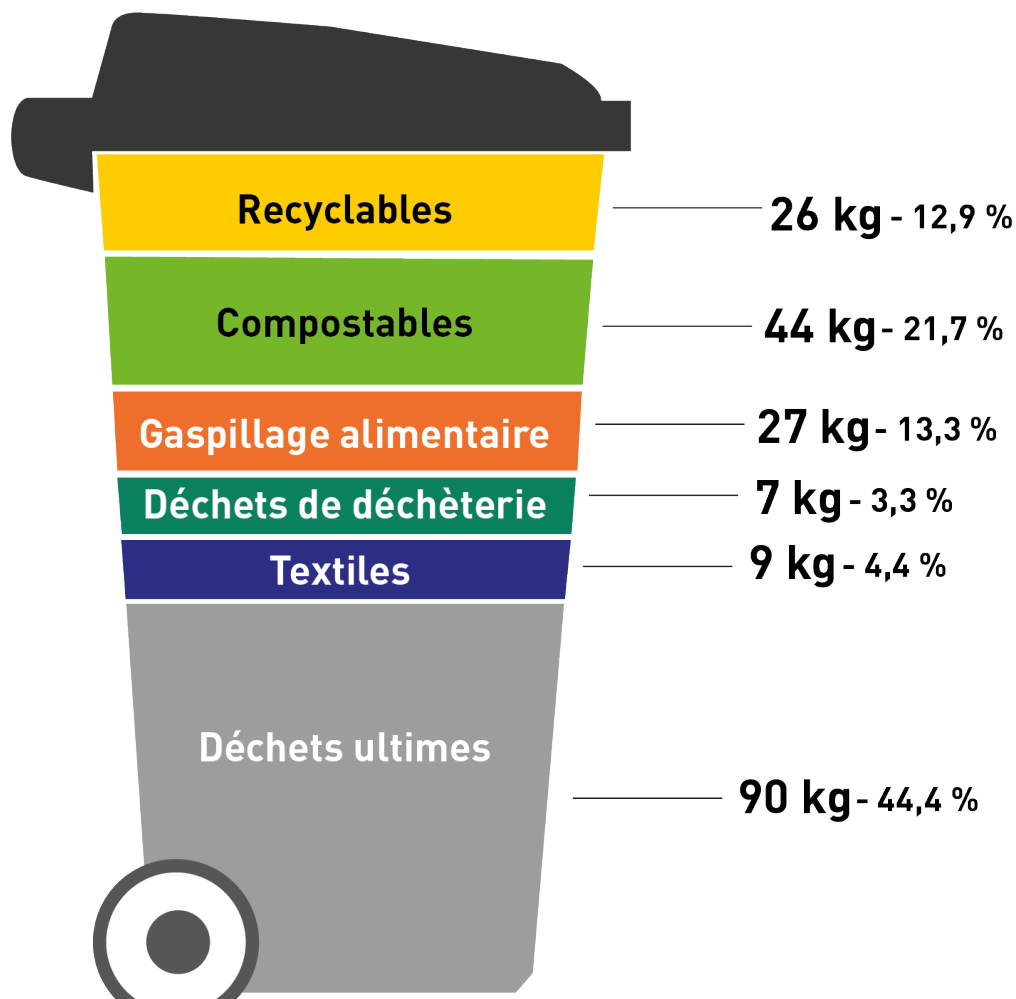
Secteur d'intervention prioritaire : les zones urbaines

En effet, beaucoup de recyclables ont été retrouvés dans ces échantillons.

Répartition par type de déchet



Synthèse de la composition des ordures ménagères en 2018



PLATEFORMES DE COMPOSTAGE

Les déchets verts sont séparés en deux flux, les tontes et les branches, car ils nécessitent un traitement différent puis apportés sur les trois plateformes de compostage : Ryes, Formigny et Canvie (près de Vire). Ces déchets verts et ligneux sont valorisés en compost.

Plateformes de compostage du Bessin

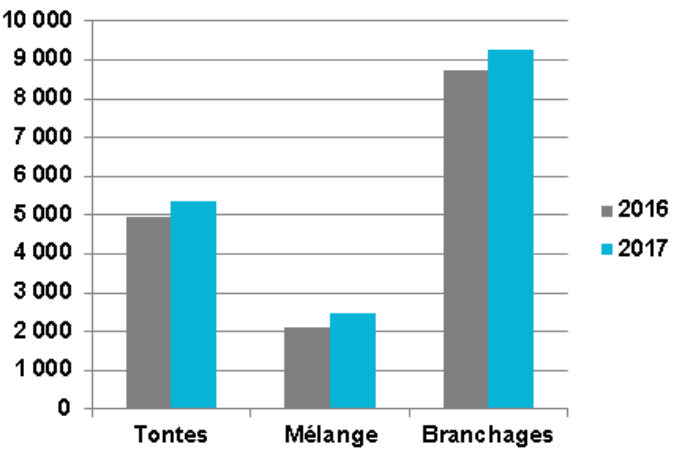
Le SEROC traite les déchets verts, tontes et branchages du Nord du territoire par délégation de service public à la société BIO BESSIN ÉNERGIE (BBE), filiale de VEOLIA. BBE exploite à ce titre deux plateformes de compostage situées à Ryes et à Formigny.

Les branchages et les déchets verts dits en mélange sont broyés en copeaux, les copeaux résultant de cette opération sont conditionnés en andains (tas en bande continue). Les tontes sont directement incorporées dans les andains à une certaine étape du processus de fermentation. Les andains font l'objet d'une aération automatique optimale et d'un arrosage adapté afin de favoriser le processus de maturation.

Lorsque les andains sont arrivés au terme de leur maturation, ils sont criblés afin de produire un compost de qualité. Des analyses sont effectuées sur le compost avant de le commercialiser. Le délégataire a passé un contrat avec une coopérative agricole pour la vente de ce compost.

Les tonnages des plateformes du Bessin

	2016	2017	2018	ÉVOLUTION 2017/2018
TONTES	4 937	5 360	4 844	- 9,6 %
MÉLANGE	2 099	2 475	2 802	13,2%
BRANCHAGES	8 741	9 247	7 778	- 15,9 %
TOTAL NORD	15 778	17 082	15 424	- 9,7 %



19 192 tonnes
de déchets verts traitées
sur les 3 plateformes
de compostage de notre territoire

- 9 %
par rapport à 2017



Plateforme de compostage de Canvie

Le SEROC assure en régie la gestion de la plateforme de compostage de Canvie.

2017 : 4 060 tonnes

2018 : 3 768 tonnes soit une baisse de - 7 % pour les tontes et les branches.

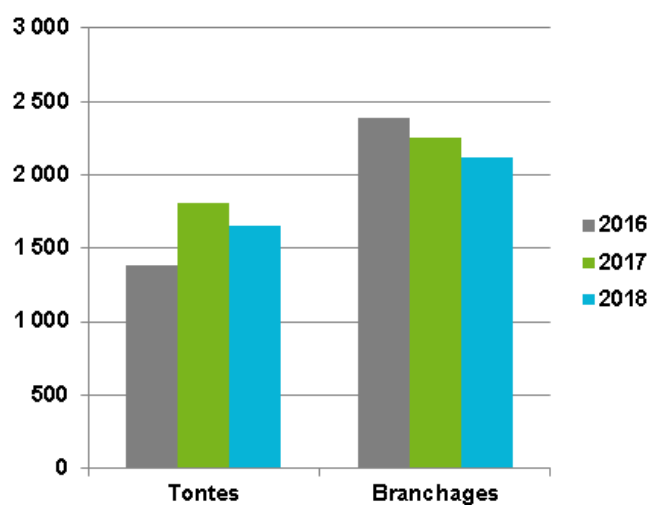
Les branches et les tontes font l'objet de deux stockages séparés sur la plateforme. Les branches sont broyées de manière régulière afin de former des andains. Les tontes sont directement incorporées dans ces andains. Les agents du site de Canvie assurent l'aération des andains en les retournant une fois par mois grâce à un chargeur télescopique.

Lorsque le compost est arrivé à maturation, une opération de criblage est effectuée afin de fournir un compost de qualité commercialisable. Le compost est analysé via un laboratoire agréé avant la commercialisation.



Les tonnages de la plateforme de Canvie

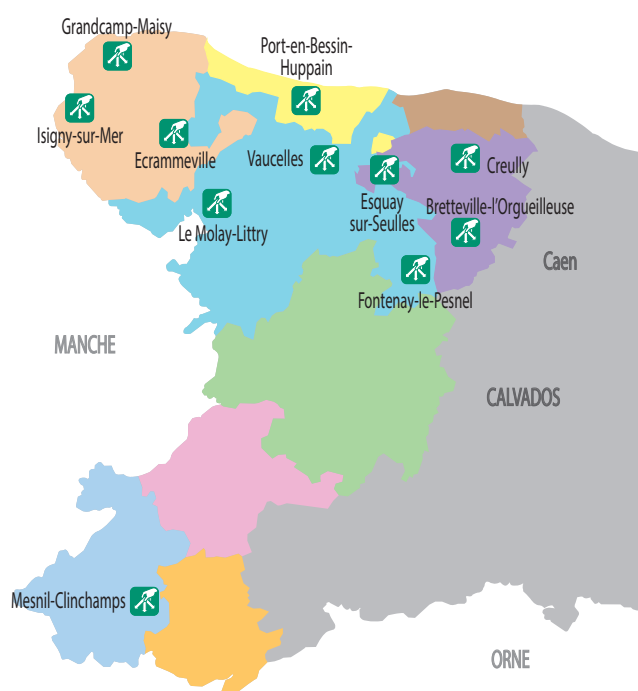
	2016	2017	2018	ÉVOLUTION 2017/2018
TONTES	1 379	1 811	1 649	- 8,9 %
BRANCHAGES	2 393	2 249	2 119	- 5,8 %
TOTAL SUD	3 772	4 060	3 768	- 7,2 %



PLUS DE PASSAGES, MOINS DE TONNAGES !

Le SEROC a parmi ses missions la gestion d'un réseau de 11 déchèteries. Les déchèteries sont des lieux de transit destinés à accueillir les déchets qui de par leur nature, volume ou toxicité ne sont pas ramassés par la collecte habituelle en porte à porte. Le SEROC a choisi de gérer ses déchèteries en réseau.

Le réseau de 11 déchèteries



Les déchets acceptés et refusés



La fréquentation

Evolution de la fréquentation

En 2017
302 418 passages

en 2018
313 574
passages
+ 4 %

	2014	2015	2016	2017	2018	2017/2018
BRETTEVILLE L'O.	45 282	43 178	47 345	49 747	52 503	5,5 %
CREULLY	24 948	24 659	26 534	34 927	38 239	9,5 %
ECRAMMEVILLE	7 991	7 699	8 140	8 149	8 777	7,7 %
ESQUAY SUR SEULLES	30 206	29 239	32 015	31 316	30 149	- 3,7 %
FONTENAY LE PESNEL	21 158	21 422	23 191	26 921	27 545	2,3 %
GRANDCAMP MAISY	16 211	15 183	16 746	17 979	17 947	- 0,2 %
ISIGNY SUR MER	17 273	16 693	16 643	16 811	16 432	- 2,3 %
MESNIL CLINCHAMPS	11 847	11 949	12 486	13 069	12 935	- 1,0 %
LE MOLAY LITTRY	22 015	19 703	20 998	23 298	26 528	13,9 %
PORT EN BESSIN	25 285	25 339	27 615	29 233	30 351	3,8 %
VAUCELLES	42 399	43 415	46 634	50 968	52 168	2,4 %
TOTAL	264 615	258 479	278 347	302 418	313 574	3,7 %

Les tonnages

Les tonnages par déchets

2017 : 34 682 tonnes

2018 : 34 522 tonnes, soit une baisse de 3,5 %.

Cette baisse est en contradiction avec l'augmentation de la fréquentation qui elle augmente de 3,7 %. Les habitudes des usagers changent. Le ratio était de 119 kg par passage en 2017, il passe en 2018 à 110 kg.

En 2018, le déchet de tout-venant baisse de -12 %. Cette baisse est due au plan d'actions du PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés) et du CODEC (Contrat d'Objectifs Déchets Économie Circulaire) concernant la réduction des déchets destinés à l'enfouissement mis en place fin 2017.

Les différentes actions qui ont provoquées cette baisse sont les suivantes :

- Une sensibilisation auprès des usagers au bon tri des déchets de cette benne (information auprès des usagers lors de la remise de la carte d'accès, lors des animations sur les différents stands, lors des dépôts sur les déchèteries...).
- Un accompagnement des gardiens lors des dépôts en déchèteries pour prendre le temps de bien expliquer le tri et ses enjeux auprès des usagers.

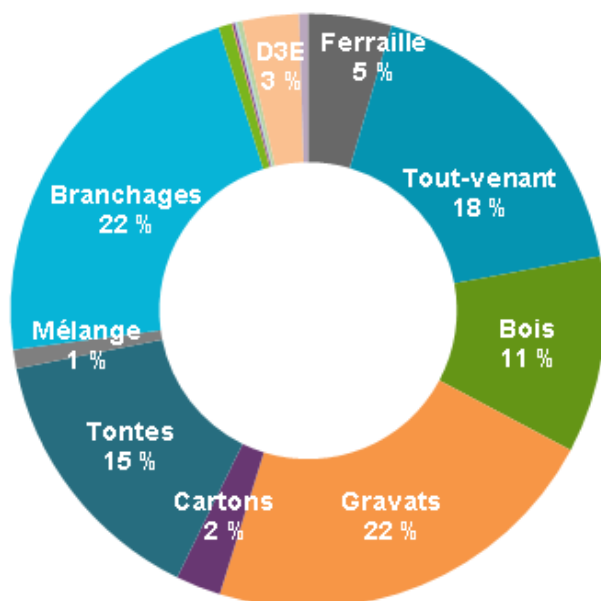


- Un renfort de communication avec l'embauche d'un ambassadeur de tri spécifique pour la benne tout-venant.
- Une analyse des déchets de la benne tout-venant pour comprendre et corriger les erreurs constatées.

Ces actions mises en place en 2018 ont connu des effets immédiats, en améliorant le tri des déchets. Le tout-venant baisse de 12 % ce qui fait augmenter les autres flux de déchets tels que le bois + 13,5 %, la ferraille + 15,5 % et le carton de + 6,5 %. Seuls les gravats ont vu leurs tonnages baissés de - 2,5 %.

Concernant les autres déchets, les déchets verts connaissent une baisse au global de - 6 %, (- 9 % pour les branchages et - 0,2 % pour les tontes). L'évolution de ces déchets est toujours liée aux conditions météorologiques. Il est donc difficile d'anticiper les tonnages d'une année sur l'autre.

Proportion des déchets déposés en 2018



Évolution par type de déchet

	2016	2017	2018	ÉVOLUTION 2017/2018
FERRAILLE	1 389	1 365	1 574	15,4 %
TV	7 138	6 923	6 100	- 11,9 %
BOIS	3 031	3 280	3 726	13,6 %
GRAVATS	7 447	7 844	7 656	- 2,4 %
CARTONS	751	800	853	6,6 %
TONTES	4 550	5 025	5 082	1,1 %
MÉLANGE	325	347	357	2,7 %
BRANCHAGES	8 350	8 889	7 735	- 13,0 %
DMS	209	227	248	8,9 %
BATTERIES	26	20	18	- 10,8 %
VIDANGE	46	44	45	3,1 %
FRITURE	3	4	4	- 5,3 %
PILES	10	7	14	93,0 %
AMIANTE	41	39	30	- 22,9 %
TEXTILE + RÉEMPLOI	114	125	121	- 3,2 %
D3E	1 085	1 024	1 071	4,6 %
ECO MOBILIER	165	206	167	- 18,6 %
TOTAL	34 680	36 169	34 772	- 3,9 %

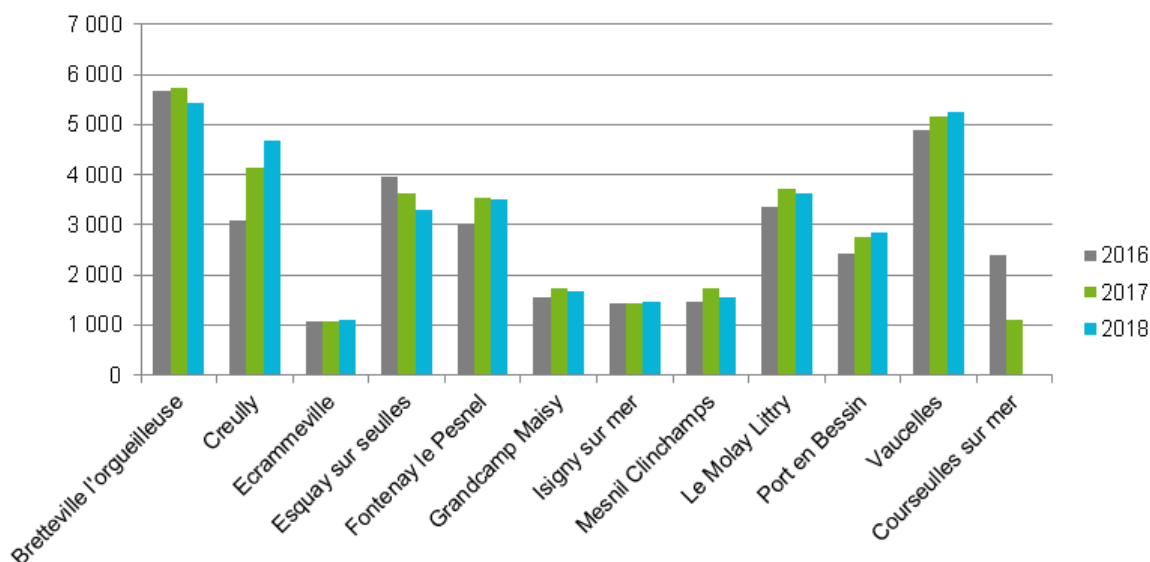
Ratio fréquentation / tonnages

	FRÉQUENTATION	TONNAGES	RATIO KG/FRÉ- QUENTATION
BRETTEVILLE L'O.	52 503	5 438	104
CREULLY	38 239	4 677	122
ECRAMMEVILLE	8 777	1 105	126
ESQUAY SUR SEULLES	30 149	3 312	110
FONTENAY LE PESNEL	27 545	3 518	128
GRANDCAMP MAISY	17 947	1 689	94
ISIGNY SUR MER	16 432	1 470	89
MESNIL CLINCHAMPS	12 935	1 550	120
LE MOLAY LITTRY	26 528	3 643	137
PORT EN BESSIN	30 351	2 862	94
VAUCELLES	52 168	5 258	101
TOTAL	313 574	34 522	110

110 kg
de déchets
par passage

Les tonnages par déchèteries

	2016	2017	2018	ÉVOLUTION 2017/2018
BRETTEVILLE L'O.	5 688	5 743	5 438	- 5,3 %
CREULLY	3 093	4 127	4 677	13,3 %
ECRAMMEVILLE	1 078	1 085	1 105	1,9%
ESQUAY SUR SEULLES	3 966	3 630	3 312	- 8,8 %
FONTENAY LE PESNEL	3 007	3 526	3 518	- 0,2 %
GRANDCAMP MAISY	1 557	1 738	1 689	- 2,8 %
ISIGNY SUR MER	1 450	1 441	1 470	2,0 %
MESNIL CLINCHAMPS	1 456	1 728	1 550	- 10,3 %
LE MOLAY LITTRY	3 375	3 726	3 643	- 2,2 %
PORT EN BESSIN	2 435	2 768	2 862	3,4 %
VAUCELLES	4 907	5 170	5 258	1,7 %
COURSEULLES SUR MER	2 406	1 110	0	
TOTAL	34 417	35 792	34 522	- 3,5 %



Tonnages par type de déchet



DÉCHETS VERTS*

13 174 tonnes (- 7,6 %)

COMPOSTAGE

* collectés en porte à porte inclus



HUILE DE VIDANGE

45 tonnes (+ 3,1 %)

VALORISATION ÉNERGETIQUE



DÉCHETS ÉLECTRIQUES

1 071 tonnes (+ 4,6 %)

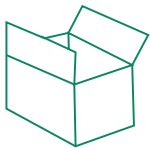
RECYCLAGE & VALORISATION



HUILE DE FRITURE

4 tonnes (- 5,3 %)

VALORISATION ÉNERGETIQUE



CARTONS

853 tonnes (+ 6,6 %)

RECYCLAGE



DMS

Déchets Ménagers Spécifiques

248 tonnes (+ 8,9 %)

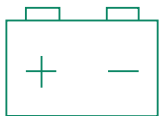
RECYCLAGE & VALORISATION



GRAVATS

7 656 tonnes (-2,4 %)

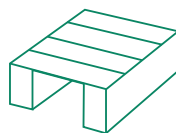
ENFOUISSEMENT



BATTERIES

18 tonnes (-10,8 %)

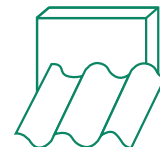
RECYCLAGE



BOIS

3 726 tonnes (+ 13,6 %)

VALORISATION ÉNERGETIQUE



AMIANTE

30 tonnes (- 22,9 %)

ENFOUISSEMENT



MÉTAUX

1 574 tonnes (+ 15,4 %)

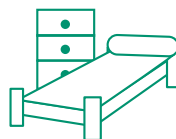
RECYCLAGE



PILES

14 tonnes (+ 93 %)

RECYCLAGE



ÉCO-MOBILIER

167 tonnes (- 18,6 %)

RECYCLAGE



TEXTILE

67 tonnes (+ 12 %)

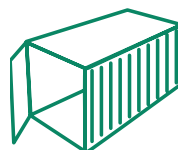
RECYCLAGE



TOUT VENANT

6 100 tonnes (- 11,9 %)

ENFOUISSEMENT



RÉCUP' SOLIDAIRE

54 tonnes de meubles (- 22 %), objets, décoration, jouets, ... pouvant resservir et avoir une 2^e vie
RECYCLAGE & VALORISATION

« ZÉRO ERREUR DANS LA BENNE TOUT- VENANT ! » : UNE VRAIE RÉUSSITE...

Chaque type de déchets a une filière de valorisation bien spécifique. Les déchets sont soit recyclés, valorisés, réemployés ou enfouis. Le SEROC a comme volonté de réduire au maximum l'enfouissement des déchets et notamment ceux de la benne tout-venant. 2018 fut l'année de réalisation de l'opération "Zéro erreur dans la benne tout-venant". En limitant les erreurs de tri la valorisation des déchets a augmenté et l'enfouissement a baissé.

Part des déchets valorisés

	2016	2017	2018
DÉCHETS NON VALORISÉS	14 625,2	14 806,2	13 785,2
TOTAL DÉCHETS	34 680,4	36 168,9	34 772,3
PART VALORISÉ	57,8 %	59,1 %	60,4 %

Les déchets enfouis

Le tout-venant

2017 : 6 923 tonnes de tout-venant ont été enfouies
2018 : 6 100 tonnes soit une baisse de - 12 %.

Les gravats

2017 : 7 844 tonnes de gravats ont été enfouies
2018 : 7 656 tonnes soit une baisse de 2,4 %.

Soit un total de 13 755 tonnes de déchets enfouis en 2018 contre 14 768 en 2017. L'enfouissement des déchets de déchèteries a donc baissé de - 7 %.

Pour renforcer cette tendance, l'incitation à déposer dans les bennes « réemploi » continue et sera renforcée en 2019 avec la finalisation de la sécurisation des caissons pour limiter les vols et les dégradations. Une meilleure identification de cette benne « réemploi » est également prévue en 2019.



Les déchets recyclés ou valorisés

Le carton, le bois, la ferraille et le mobilier

2017 : 5 651 tonnes de ces déchets ont été valorisées.
2018 : 6 356 tonnes soit une augmentation de 12,5 %.

La ferraille est en forte hausse par rapport à l'année 2017 : 1 574 tonnes en 2018 contre 1 364 tonnes en 2017 soit + 15,4 %.

Le bois a subi une forte augmentation également en passant de 3 280 tonnes en 2017 à 3 762 tonnes en 2018 soit + 15 % (y compris les apports directs en déchèterie).

Le carton augmente également de + 6,6 %.

A contrario, le mobilier est en baisse, 167 tonnes ont été collectées contre 205 tonnes en 2017.

La ferraille est valorisée pour devenir de l'acier. Le carton est valorisé pour (re)devenir du carton. Le bois est broyé puis utilisé en tant que combustible (valorisation énergétique) dans les chaufferies industrielles.

Pour le mobilier, 55 % des tonnages sont recyclés et 31 % valorisés sous forme d'énergie, portant la valorisation globale à 86 % de la benne éco mobilier.

Les déchets verts

2017 : 20 458 tonnes de déchets verts ont été traitées
2018 : 19 193 tonnes soit une baisse de 6 %.

L'ensemble de ces déchets verts sont valorisés sous forme de compost sur les plateformes de compostage. Les tontes sont directement compostées contrairement aux branches qui nécessitent d'être broyées avant d'intégrer le processus de compostage. Ce compost est ensuite commercialisé.

Les déchets dangereux

2017 : 341 tonnes de déchets dangereux (déchets ménagers spéciaux, huile de vidange, huile de friture, piles, amiante, batterie) ont été traitées.

2018 : 359 tonnes, soit une augmentation de 5 %.

L'amiante a connu une baisse de l'ordre de - 23 % due essentiellement à la nouvelle procédure mise en place pour le dépôt d'amiante en déchèterie.

Le tonnage des batteries baisse de 11 %, alors que les Déchets Ménagers Spéciaux augmentent de 9 %. Les batteries et piles sont démantelées pour extraire et traiter les produits polluants. Les différents composants sont recyclés pour produire de nouvelles matières.

L'amiante est traitée par enfouissement, les huiles de vidange sont traitées par incinération, enfin les huiles de friture sont traitées par régénération.



Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E)

2018 : 1 071 tonnes de D3E ont été traitées.

2017 : 1 024 tonnes soit une augmentation de 4,6 %.

Cette augmentation peut s'expliquer par les dispositifs de sécurisation des sites, fermeture des bennes D3E et installations de caméras.

Ces D3E sont valorisés par l'éco-organisme ECO SYSTEMES. Ils sont démantelés pour être recyclés à 79 % et valorisés à 9 % après récupération du gaz pour ce qui concerne le gros électroménager.

Les déchets réemployés

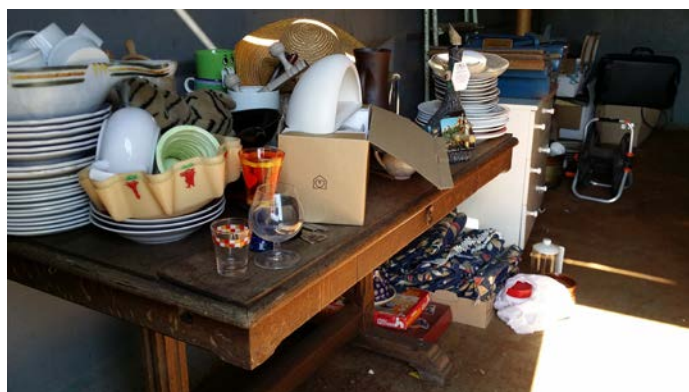
Les petits objets/mobiliers/textiles

2017 : 125 tonnes de petits meubles, vaisselles, livres, jouets et textiles ont été collectées par les associations (BACER, EMMAÛS et Deuxième Vie Deuxième Chance).

2018 : 121 tonnes, soit une baisse de 26 %.

Les tonnages de textiles ont augmenté de 12 % et les petits meubles ont diminué de 22 %. Ces flux sont collectés par des associations pour être ensuite valorisés et/ou revendus à bas prix.

Le textile est valorisé en chiffons d'essuyage à destination des industries automobile, mécanique, de l'imprimerie, ou en matériau isolant destiné à l'industrie automobile pour le garnissage et l'isolation phonique ou la literie pour les enveloppes de matelas.



TROIS PÔLES DE LOGISTIQUE SUR LE TERRITOIRE DU SEROC : NORD, CENTRE ET SUD

L'organisation du transport et la gestion des unités de transfert sont organisées en 3 pôles :

Secteur Nord : Unité de transfert de Bayeux pour les déchets de sélectif, ordures ménagères résiduelles et de tout-venant

Du 1er janvier au 30 juin 2018

Le **sélectif** était vidé à l'unité de transfert de St-Vigor-le-Grand.

Les adhérents du Nord du Territoire du SEROC (COLLECTEA, Seules Terre et Mer, et le SIDOM de CREULLY) ont vidé les recyclables à l'unité de transfert de Saint-Vigor-le-Grand jusqu'au 30 juin 2018. Les caissons étaient transportés ensuite par les chauffeurs du SEROC jusqu'au centre de traitement de GDE situé à Rocquancourt. 400 tonnes ont ainsi transité par le quai de transfert au 1er semestre 2018.

COLLECTEA organise des collectes de cartons dans le centre historique de Bayeux et les vide sur le site de Saint-Vigor-le-Grand. Ces bennes « cartons » sont ensuite transportées par la société SNN en charge du traitement et de la valorisation des cartons.

Les **ordures ménagères** résiduelles étaient vidées directement par les adhérents du Nord au centre d'enfouissement de SEA à Esquay-sur-Seules.

Le **tout-venant** était collecté par le service transport du SEROC et vidé au Centre d'enfouissement de SEA.

A compter du 1er juillet 2018 : Ouverture de l'unité de transfert de Bayeux

Le transport des déchets de ce site est assuré en fonds mouvants par le transporteur Mauffrey.

Le **sélectif, les ordures ménagères résiduelles et le tout-venant** sont les déchets qui transitent par l'unité de transfert pour être acheminés vers leurs centres de traitement respectifs.

Ainsi, 186 fonds mouvants de recyclables d'une moyenne de 16 tonnes ont été transportés chez GDE à Rocquancourt.

463 fonds mouvants d'ordures ménagères résiduelles de 26 tonnes ont été acheminés à

60 % vers l'incinérateur de Colombelles et à 40 % au centre d'enfouissement de Cauvicourt.

Le tout-venant est exclusivement acheminé vers le centre d'enfouissement de Cauvicourt. 261 fonds mouvants ont été transportés au second semestre avec en moyenne 14 tonnes de déchets par vidage.

Évolution du nombre de rotations par déchet

	2015	2016	2017	2018	2017/2018
SECTEUR NORD - EN RÉGIE					
SÉLECTIF	702	792	772	400*	
TOUT VENANT	1 952	2 021	1 832	1 595	- 12,9 %
BOIS	873	885	946	1 046	10,6 %
GRAVATS	793	758	765	720	- 5,9 %
TONTES	579	612	705	695	- 1,4 %
BRANCHES	1 350	1 433	1 297	1 236	- 4,7 %
TOTAL NORD	6 249	6 501	6 317	5 292	- 16,2 %

	2015	2016	2017	2018	2017/2018
SECTEUR NORD - EN PRESTATION					
CARTONS (CAISSONS)	558	583	550	593	7,82
FERRAILLE (CAISSONS)	428	465	423	443	4,73
SOUS TOTAL NORD	986	1 048	973	1 036	6,47
ORDURES MÉNAGÈRES (FMA)				463*	
SÉLECTIF (FMA)				186*	
TOUT VENANT (FMA)				261*	
SOUS TOTAL NORD				910	
TOTAL NORD	986	1 048	973	1 946	

* sur 6 mois

Secteur Sud : Unité de transfert des ordures ménagères et du verre

Les ordures ménagères collectées au sein de l'Intercom la Vire au Noireau (excepté pour l'ex Intercom Séverine) sont vidées à l'unité de transfert de Canvie. Ces caissons sont ensuite transportés par le service transport du SEROC vers le centre d'enfouissement des Champs Jouault situé à Saint-Laurent-de-Cuves.

En 2018, les chauffeurs du SEROC ont transporté 439 caissons d'ordures ménagères contre 399 en 2017 soit 10 % de plus dû à l'augmentation des tonnages.

Le verre collecté par la commune nouvelle Vire Normandie est vidé au sol sur une plateforme dédiée. Ce verre est chargé par un agent du SEROC à l'aide d'un chargeur télescopique dans une semi-remorque de la société responsable du traitement et de la valorisation du verre.

Évolution du nombre de rotations par déchet

SECTEUR SUD EN RÉGIE	2015	2016	2017	2018	2017/2018
BRANCHES MESNIL CLINCHAMPS	26	27	24	33	37,5 %
TONTES MESNIL CLINCHAMPS	82	90	94	82	- 12,8 %
ORDURES MÉNAGÈRES	433	396	399	439	10,0 %
TOTAL SUD	541	513	517	554	7,2 %

SECTEUR SUD EN PRESTATION	2015	2016	2017	2018	2017/2018
CARTONS	31	29	35	37	2,0 %
FERRAILLE	25	25	26	28	2,0 %
TV	72	67	78	65	- 13,0 %
GRAVATS	21	20	27	24	- 3,0 %
BOIS	35	28	40	32	- 8,0 %
TOTAL SUD	184	169	206	186	- 20,0 %



Secteur Centre : Unité de transfert des ordures ménagères, du sélectif et des papiers

Les ordures ménagères collectées au sein de Pré-Bocage Intercom sont vidées à l'unité de transfert de Maisoncelles-Pelvey depuis le 5 décembre 2016. Ces déchets sont transportés par notre prestataire de transport MAUFFREY, vers le centre d'enfouissement de SNN situé à Cauvicourt Les Aucrais.

Depuis le 1er janvier 2018, le sélectif de Pré-Bocage Intercom est également vidé à l'unité de transfert pour ensuite être acheminé vers le centre de tri de GDE à Rocquancourt.

Des papiers sont collectés depuis le 1er janvier 2017 sur l'ensemble des déchèteries du territoire par la société SPHERE puis transportés par l'entreprise MAUFFREY au centre de traitement de la société UPM situé à la Chapelle d'Arblay.

Au cours de l'année 2018, 290 fonds mouvants ont été transportés vers leur filière à savoir 150 rotations d'ordures ménagères résiduelles, 129 rotations de sélectif et 11 fonds mouvants de papiers.

Évolution du nombre de rotations par déchet

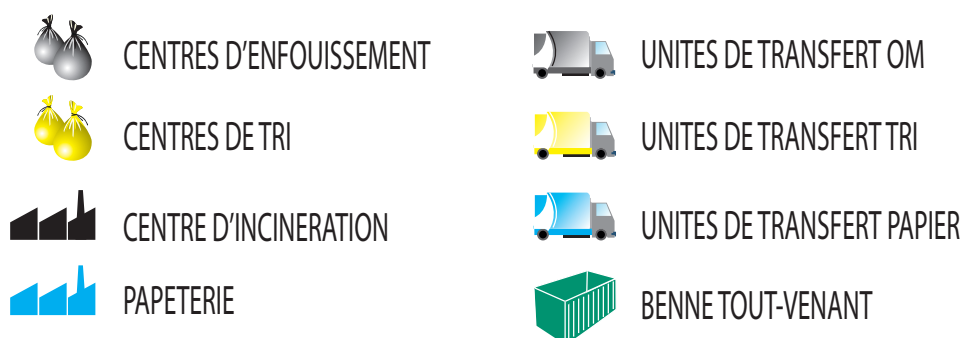
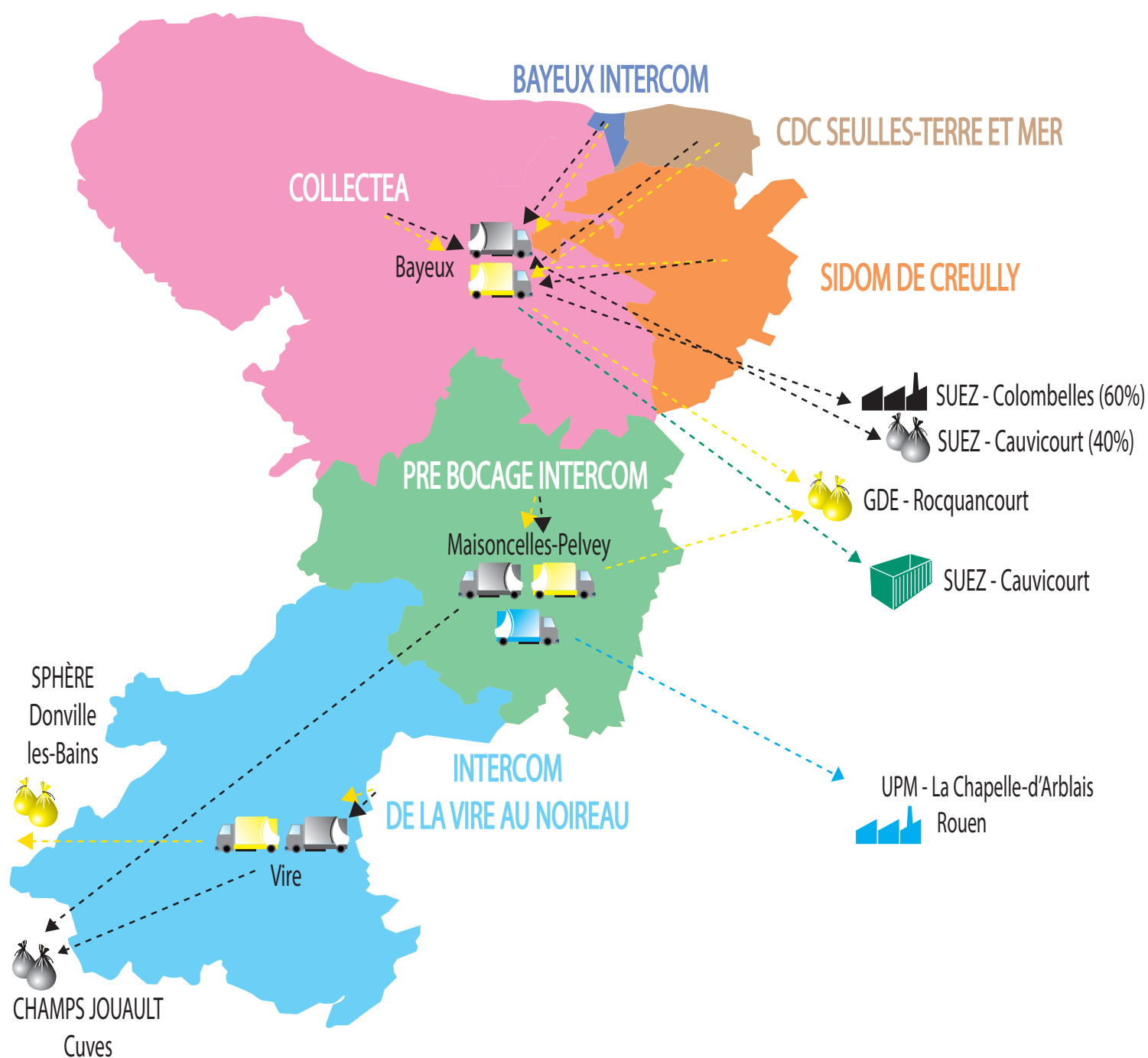
SECTEUR CENTRE-EN PRESTATION	2015	2016	2017	2018	2017/2018
ORDURES MÉNAGÈRES (FMA)			136	150	10,3 %
SÉLECTIF (FMA)				129	0,0 %
PAPIERS (FMA)			8	11	37,5 %
TOTAL CENTRE	0	0	144	290	101,4 %

Total des rotations

TOTAL	2015	2016	2017	2018	2017/2018
EN RÉGIE (EN CAISSONS)	6 790	7 014	6 834	5 846	- 14,5 %
EN PRESTATIONS (EN CAISSONS)	1 170	1 217	1 179	1 222	3,6 %
EN PRESTATION (EN FMA)			144	2 236	1 452,8 %
TOTAL PRESTATIONS	1 170	1 217	1 323	3 458	161,4 %



Chemins et destinations des déchets du territoire



COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Le SEROC pratique une comptabilité analytique permettant la participation des adhérents en fonction du service rendu. Depuis 2011, le syndicat est assujéti à la taxe sur la valeur ajoutée. Les chiffres sont donc hors taxes.

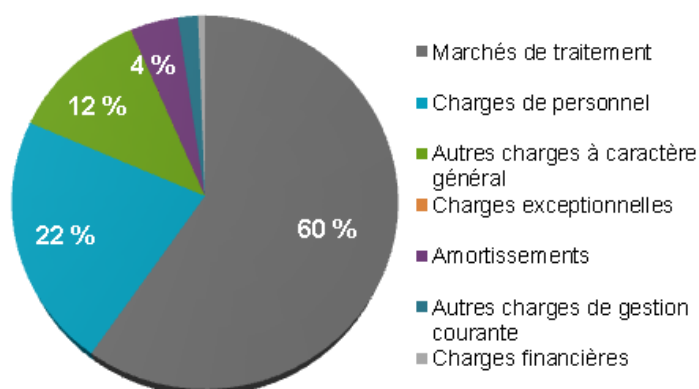
Investissement 2018

DÉPENSES			RECETTES		
040	Opérations d'ordre entre sections	58 518,09	040	Opérations d'ordre entre sections	355 499,00
041	Opérations patrimoniales		041	Opérations patrimoniales	
10	Dotations, fonds divers et réserves		10	Dotations, fonds de réserve	
16	Remboursements d'emprunts	285 421,63	13	Subventions d'investissement	91 400,00
20	Immobilisations incorporelles		16	Emprunts et dettes assimilées	
21	Immobilisations corporelles	138 734,79	20	Immobilisations incorporelles	
23	Immobilisations en cours	1 471 296,46	21	Immobilisations corporelles	
26	Participations		23	Immobilisations en cours	24 675,90
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté de 2017	2 352 255,70			
TOTAL DES DÉPENSES		1 953 970,97	TOTAL DES RECETTES		2 823 830,60
EXCÉDENT		869 859,63			
TOTAL		2 823 830,60			

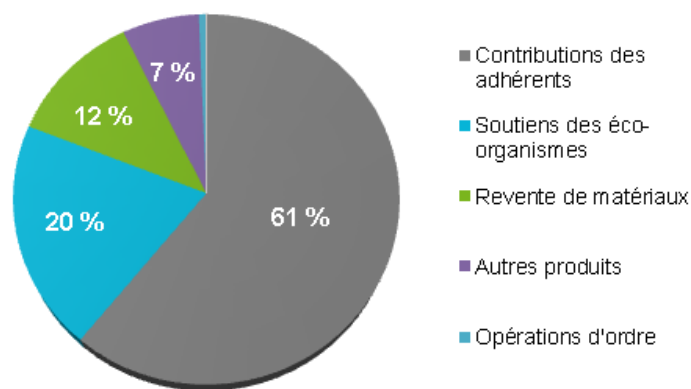
Fonctionnement 2018

DÉPENSES			RECETTES		
11	Charges à caractère général	6 129 860,08	13	Atténuation de charges	87 850,53
12	Charges de personnel	1 865 036,86	42	Opérations d'ordre entre sections	58 518,09
42	Opérations d'ordre entre sections (4)	355 499,00	70	Produits des services	1 534 771,16
65	Autres charges de gestion courante	148 205,18	73	Impôts et taxes	
66	Charges financières	50 844,64	74	Participations et soutiens	7 348 745,11
67	Charges exceptionnelles	855,44	75	Autres produits de gestion courante	18 318,39
68	Dotation aux provisions		77	Produits exceptionnels	12 989,11
Total des dépenses		8 550 301,20	Total des recettes		9 061 192,39
EXCÉDENT		510 891,19			
TOTAL		9 061 192,39			

Dépenses de fonctionnement 8 550 301 € HT



Recettes de fonctionnement 9 061 192 € HT



Coûts par service

Coûts unitaires € HT (à la tonne)

	TONNAGES	COÛTS BRUTS	COÛTS NETS
SERVICE DÉCHÈTERIES	34 772	84,11 €	66,29 €
SERVICE COMPOSTAGE INDUSTRIEL (1)	19 286	29,10 €	27,32 €
SERVICES DÉCHETS ULTIMES	29 276	94,95 €	94,45 €
SERVICES TRI SÉLECTIF	15 285	109,31 €	-38,23 €
COÛT GLOBAL MOYEN (1)(2)	79 333	98,13 €	51,41 €

(1) Les tonnages de déchets verts du CPI figurent dans le tonnages déchèteries.

(2) Coût de fonctionnement divisé par tonnages global.

Service déchèteries

Total des dépenses de fonctionnement du service	2 030 752,87
Quote part administrative (1)	174 791,13
Quote part communication (2)	5 457,12
Transport de bennes (3)	758 860,53
Atténuation de charges	- 45 324,25
Total des charges	2 924 537,40
Nombre de tonnes	34 772,36
Coût brut d'une tonne traitée	84,11
Total des charges	2 924 537,40
Recettes de fonctionnement	- 619 424,58
Total des charges	2 305 112,82
Nombre de tonnes	34 772,36
Coût net d'une tonne traitée	66,29

(1) 45 % des charges du service administratif

(2) 25 % des charges du service communication

(3) Au prorata du nombre de bennes transportées

Service compostage industriel

Total des dépenses de fonctionnement du service	541 588,07
Quote part administrative (1)	19 421,24
Quote part communication (2)	1 091,42
Transport de bennes (3)	0,00
Atténuation de charges	-873,63
Total des charges	561 227,10
Nombre de tonnes	19 286,33
Coût brut d'une tonne traitée	29,10
Total des charges	561 227,10
Recettes de fonctionnement	-34 296,81
Total des charges	526 930,29
Nombre de tonnes	19 286,33
Coût net d'une tonne traitée	27,32

(1) 5 % des charges du service administratif

(2) 5 % des charges du service communication

(3) Au prorata du nombre de bennes transportées

Service tri sélectif

Total des dépenses de fonctionnement du service (4)	1 503 515,65
Quote part administrative (1)	97 106,18
Quote part communication (2)	9 822,82
Transport de bennes (3)	60 623,97
Atténuation de charges	-317,89
Total des charges	1 670 750,73
Nombre de tonnes	15 284,66
Coût brut d'une tonne traitée	109,31
Total des charges	1 670 750,73
Recettes de fonctionnement (4)	-2 255 149,25
Total des charges	-584 398,52
Nombre de tonnes	15 284,66
Coût net d'une tonne traitée	-38,23

(1) 25 % des charges du service administratif

(2) 45 % des charges du service communication

(3) Au prorata du nombre de bennes transportées

(4) Hors opération en capital

Service déchets ultimes

Total des dépenses de fonctionnement du service	2 620 791,50
Quote part administrative (1)	97 106,18
Quote part communication (2)	5 457,12
Transport de bennes (3)	66 534,81
Atténuation de charges	-10 009,45
Total des charges	2 779 880,16
Nombre de tonnes	29 276,41
Coût brut d'une tonne traitée	94,95
Total des charges	2 779 880,16
Recettes de fonctionnement	-14 669,38
Total des charges	2 765 210,78
Nombre de tonnes	29 276,41
Coût net d'une tonne traitée	94,45

(1) 25 % des charges du service administratif

(2) 25 % des charges du service communication

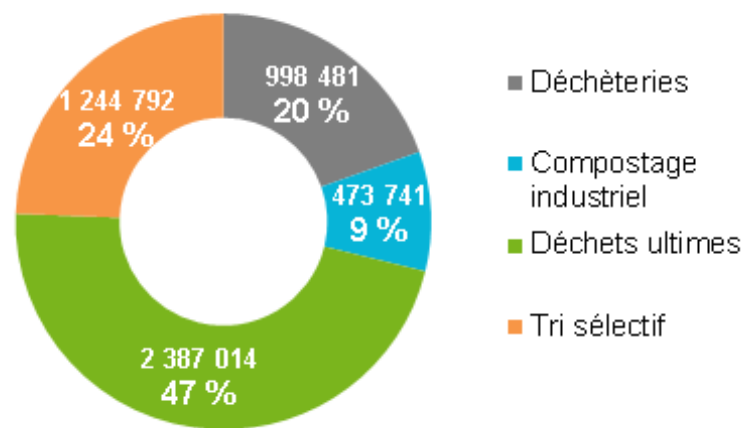
(3) Au prorata du nombre de bennes transportées

Service transport

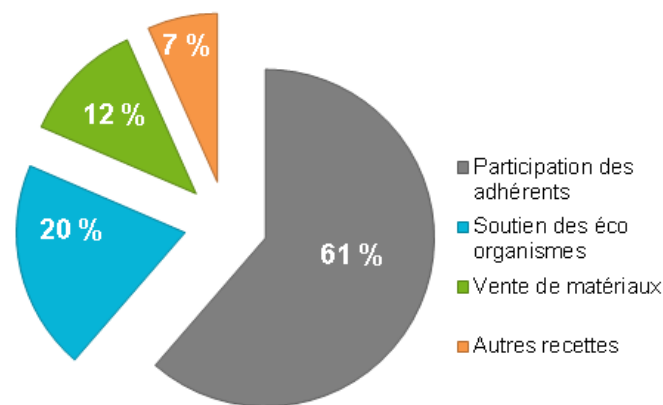
Total des dépenses de fonctionnement du service	889 910,08
Recettes d'exploitation	10 962,42
Total des charges	878 947,66
Nombre de bennes transportées	5 846,00
Coût d'une benne transportée	150,35

LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES

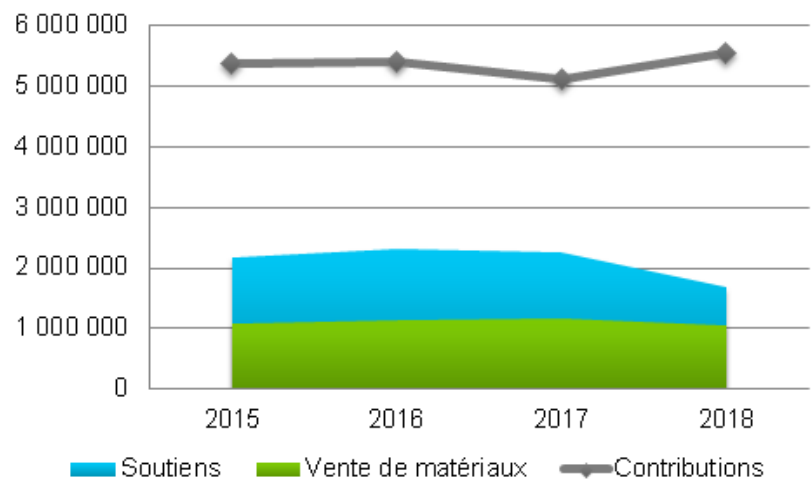
Dépenses 2018 des marchés de traitement



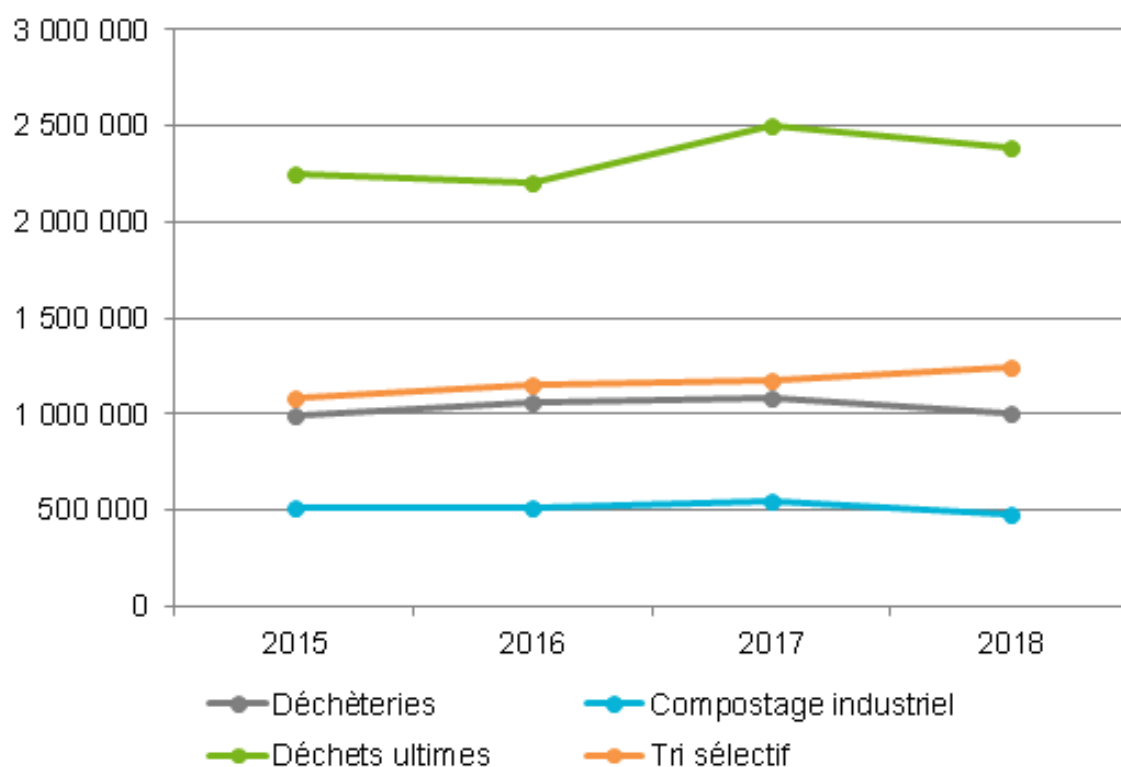
Répartition des recettes réelles



Évolution des recettes réelles entre 2015 et 2018



Évolutions annuelles cumulées des prestations de traitement par service 2015-2018



Coût du service de traitement des déchets en euros par habitant par nature de déchet



Marchés de traitement, tri et transport des déchets

Service déchèterie

PRESTATION	N° DE MARCHÉ	TITULAIRE	MONTANT ANNUEL EN €
TRAITEMENT DU TOUT-VENANT (SECTEUR NORD)	2013-009	SEA	311 807
TRAITEMENT DU TOUT-VENANT (SECTEUR NORD)	2017-013	SUEZ	175 884
ENLÈVEMENT ET TRAITEMENT DU CARTON	2012-026	SNN	237
ENLÈVEMENT ET TRAITEMENT DU CARTON	2017-012	SPHERE	100 203
ENLÈVEMENT ET TRAITEMENT DES GRAVATS SECTEUR SUD	2017-017	LES CHAMPS JOUAULT	2 976
ENLÈVEMENT ET TRAITEMENT DU BOIS DE REBUS SECTEUR SUD	2017-015	LES CHAMPS JOUAULT	5 517
ENLÈVEMENT ET TRAITEMENT DU TOUT-VENANT SECTEUR SUD	2017-014	LES CHAMPS JOUAULT	20 117
TRAITEMENT DU BOIS SECTEUR NORD - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC	DSP 2006	BBE	133 052
ENLÈVEMENT ET TRAITEMENT DES DMS	2017-018	CHIMIREC	165 888
ENLÈVEMENT ET TRAITEMENT DES HUILES	CONTRAT 2016-004	CHIMIREC	5 720
ENFOUISSEMENT DES GRAVATS DU SECTEUR NORD	2017-016	SACAB	24 204
TRANSPORT DU TOUT-VENANT DE L'UNITÉ DE TRANSFERT DE BAYEUX	2018-002	MAUFFREY	52 876
TOTAL			998 481

Compostage industriel

PRESTATION	N° DE MARCHÉ	TITULAIRE	MONTANT ANNUEL EN €
BROYAGE DÉCHETS VERTS DE VIRE	2017-002	ECOSYS	9 780
CRIBLAGE DÉCHETS VERTS DE VIRE	2017-003	ECOSYS	9 925
DÉRATISATION DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE CANVIE	CONTRAT 2011-008	NETTO DECOR	93
TRAITEMENT DES TONTES ET DES BRANCHES SECTEUR NORD - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC	DSP 2006	BBE	453 943
TOTAL			473 741

Service tri sélectif

PRESTATION	N° DE MARCHÉ	TITULAIRE	MONTANT ANNUEL EN €
TRI ET VALORISATION DES DÉCHETS ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE NORD PAP	2015-021	GDE	33 874
TRI ET VALORISATION DES DÉCHETS ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE NORD PAP	2017-007	GDE	530 021
TRI ET VALORISATION DES DÉCHETS ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE NORD AV	2015-022	SPHERE	-6 314
TRI ET VALORISATION DES DÉCHETS ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE NORD AV	2017-008	GDE	93 607
TRI ET VALORISATION DES DÉCHETS ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE CENTRE SMPB	2015-023	BACER	18 011
TRI ET VALORISATION DES DÉCHETS ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE CENTRE	2017-009	GDE	128 225
DÉRATISATION DE L'UNITÉ DE TRANSFERT DE MAISONCELLES	CONTRAT 2016-003	NETTO DECOR	422
TRANSPORT ET TRANSFERT DES DÉCHETS RECYCLABLES DU SUD	2017-010	GDE	101 760
TRI ET VALORISATION DES DÉCHETS ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE SUD CDC BÉNY BOCAGE	2015-024	BACER	6 795
TRI ET VALORISATION DES DÉCHETS ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE CDC VIRE	2014-006	EATS	3 654
TRI ET VALORISATION DES DÉCHETS ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE SUD	2017-011	SPHERE	220 697
TRANSPORT DU PAPIER DE L'UNITÉ DE TRANSFERT DE MAISONCELLES	2016-020	BARIAU - MAUFFREY BL	5 139
TRANSPORT DU SÉLECTIF DE L'UNITÉ DE TRANSFERT DE MAISON-CELLES	2016-020	BARIAU - MAUFFREY BL	25 681
COLLECTE DU PAPIER DE DÉCHÈTERIES	2016-021	SPHERE	19 099
TRANSPORT DU SÉLECTIF DE L'UNITÉ DE TRANSFERT DE BAYEUX	2018-002	MAUFFREY	64 121
TOTAL			1 244 792

Déchets ultimes

PRESTATION	N° DE MARCHÉ	TITULAIRE	MONTANT ANNUEL EN €
ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS ULTIMES DU SECTEUR NORD	2013-006	SEA	976 877
INCINÉRATION OU ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS ULTIMES DU SECTEUR NORD	2017-004	SUEZ	753 720
DÉRATISATION DE L'UNITÉ DE TRANSFERT DE MAISONCELLES	CONTRAT 2016-003	NETTO DECOR	633
ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS ULTIMES DU SECTEUR CENTRE	2013-007	SNN	-100
ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS ULTIMES DU SECTEUR CENTRE	2017-005	LES CHAMPS JOUAULT	194 142
TRANSPORT DES DÉCHETS ULTIMES DE L'UNITÉ DE TRANSFERT DE MAISONCELLES	2016-020	BARIAU - MAUFFREY BL	40 509
ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS ULTIMES DE L'INTERCOM SÉVERINE	2013-008	LES CHAMPS JOUAULT	-640
ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS ULTIMES DU SECTEUR SUD	2017-006	LES CHAMPS JOUAULT	317 568
TRANSPORT DES DÉCHETS ULTIMES DE L'UNITÉ DE TRANSFERT DE BAYEUX	2018-002	MAUFFREY	104 243
DÉRATISATION DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE CANVIE	CONTRAT 2011-008	NETTO DECOR	62
TOTAL			2 387 014

MONTANT 2018 - ENSEMBLE DES DECHETS	5 104 028
--	------------------

CRÉATION D'ÉQUIPEMENTS

Les centres d'enfouissement ferment les uns après les autres. Cette situation doit être appréhendée rapidement par le SEROC pour pallier ce manque futur de stockage à proximité de son territoire. Par ailleurs, le plan national des déchets encourage fortement la valorisation des déchets. C'est pourquoi, depuis 2006, le SEROC s'investit dans la création d'équipements de transfert et de valorisation des déchets ménagers.

Les unités de transferts

L'unité de transfert de Maisoncelles-Pelvey

Depuis le 1er janvier 2018, les recyclables du secteur de Pré-Bocage Intercom sont apportés à l'unité de Maisoncelles-Pelvey, en plus des déchets ultimes et des papiers de déchèteries.



L'unité de transfert de Bayeux

Après un an de travaux, l'unité de transfert de Bayeux est opérationnelle. Les premiers camions ont été accueillis dès le 2 juillet 2018. Cette unité reçoit les déchets ménagers (OM et sélectif) du secteur Nord du SEROC (Collectéa, Seules Terre et Mer, et SIDOM de Creully), ainsi que le tout-venant des déchèteries du SEROC.



L'inauguration de l'unité de transfert de Bayeux s'est déroulée le 24 septembre 2018 en présence de plusieurs personnalités dont le Président du Conseil départemental du Calvados M. Jean-Léonce Dupont, le député M. Bertrand Bouyx, le sous-préfet de Bayeux M. Vincent Ferrier, ainsi que le maire de Bayeux et président de Bayeux Intercom M. Patrick Gomont.



Pôle Environnement

Le SEROC et l'Intercom de la Vire au Noireau travaillent sur un projet de création en un même site d'une déchèterie, une unité de transfert, une plateforme de verre, et une plateforme de compostage des déchets verts en remplacement des équipements en place sur le site de Canvie.

Le SEROC a maintenu sa présence aux réunions de travail pour l'aménagement du pôle environnement à Vire. Toutefois, aucune démarche n'a pu être entreprise pour le moment au regard des évolutions liées à la loi NOTRe qui ont retardé l'organisation territoriale de la compétence déchet.

Création d'une Société Publique Locale pour le tri des recyclables

En 2017 et 2018, le SEROC et 9 autres collectivités (exerçant la compétence traitement des déchets) de la Manche, du Calvados et de l'Orne ont participé à deux études territoriales sur la fonction tri à l'échelle de leur territoire. Ces études ont été menées en collaboration avec l'éco-organisme CITEO, l'ADEME, et la Région Normandie, et avec le soutien financier de ces deux dernières. Ces réflexions avaient pour objectif la mise en œuvre d'un centre de tri des emballages et des papiers pouvant répondre aux nouvelles exigences et au tri des plastiques d'emballages autres que les bouteilles et flacons.

Plusieurs scénarios ont été étudiés afin d'optimiser l'organisation du tri des collectes sélectives sur le territoire. Les conclusions de ces deux études démontrent l'intérêt commun d'une coopération publique à l'échelle du territoire. Cependant, aucun accord politique n'a été trouvé pour donner une suite favorable à ces deux projets.

Au cours du mois de décembre 2018, le centre de tri GDE situé à Rocquancourt a entièrement brûlé. Dans ce contexte, une troisième étude territoriale a été lancée regroupant l'intégralité des collectivités des deux précédentes études, soit 16 collectivités.



SEROC

02.31.51.69.60 - accueil@seroc14.fr
1 rue Marcel Fauvel – ZAC de Bellefontaine
14401 BAYEUX
www.seroc-bayeux.fr

